XLV
GG
8

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III

XLV
GG
8
NAPOLI

XLV
GG
8

RELATION DU VOYAGE FAIT A LA CHINE

sur le Vaisseau l'Amphitrite, en l'Année 1698.

Par le Sieur Gio : Ghirardini, Peintre Italien.

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE NEVERS.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI
COLL. NAP. SOC. JESU
IHS

M. DCC.

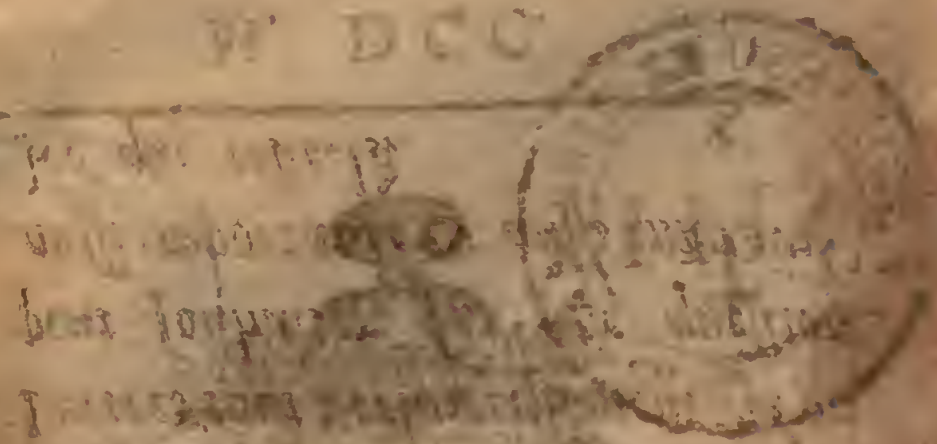

AVIS

COMME les Cérémonies Chinoises font aujourd'huy beaucoup de bruit dans le monde Chrêtien : J'ay crû faire plaisir au Lecteur, en joignant à cette Relation quelques Lettres écrites sur le sujet de ces Cérémonies. Les Personnes intelligentes trouveront dans ces Lettres tout l'éclaircissement qu'on peut souhaiter sur une question aussi importante & aussi embroüillée que celle-là.

AVERTISSEMENT.

LA Lettre qu'on donne au Public a paru à tous ceux qui l'ont lûë manuscrite une Relation assez agréable, pour croire que les personnes qui sont curieuses de ces sortes d'ouvrages, se feroient aussi un plaisir de la lire.

Monsieur Girardini qui l'a écrite, est un Peintre Italien que Monsieur le Duc de Nevers, qui avoit connu son habileté en Italie, fit venir en France il y a quelques années. Parmi les ouvrages qu'il nous a laissez, ce qu'il a fait dans l'Eglise des Jesuites de Nevers, & dans la Biblioteque de ceux de

Paris, ſeront des monumens éternels de ſont rare genie pour la Peinture, & ſur tout pour la perſpective, en quoy il excelle particulierement.

Dans le tems qu'il achevoit de peindre la Bibliotheque de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites, le R. Pere Bouvet que l'Empereur de la Chine envoyoit en Europe pour chercher de nouveaux Miſſionnaires & des gens habiles dans tous les Arts arriva à Paris.

Ce Miſſionnaire admirant la beauté des ouvrages de ce Peintre, crut ne pouvoir mieux ſuivre les intentions du grand Prince, qui l'envoyoit, que d'engager un homme auſſi habile dans la partie de la Peinture que les Chinois ignorent le plus, à venir avec luy à la Chine.

Il le trouva tres-bien diſpoſé à recevoir les impreſſions qu'il tâ-

cha de luy inſpirer. Il luy repreſenta la gloire qu'il procureroit à Dieu en ſecondant le Zele des Miſſionnaires de la Chine, & travaillant en quelque ſorte avec eux par les Tableaux qu'il pourroit faire des principaux myſteres de nôtre foy, à la converſion d'un Prince que l'eſtime qu'il a conçûë pour les ſciences & pour les beaux Arts de l'Europe, a déja prévenu ſi favorablement pour la Religion qu'on y profeſſe.

Monſieur Girardini qui n'a pas moins de pieté que d habileté dans ſon Art, ſe rendit à ces motifs, & renonça ſans peine à la gloire qu'il pouvoit acquerir en Europe, pour aller dans l'Orient travailler à établir celle de Dieu.

Aprés avoir eû l'honneur de ſaluër le Roy, il partit ſur l'Amphitrite avec les nouveaux Miſſionnaires que le R. Pere Bouvet em-

menoit à la Chine : Et c'eſt de Canton le Port le plus celebre de cet Empire, où il arriva le ſecond jour de Novembre de l'année 1698 *qu'il écrit à ſon illuſtre Protecteur la lettre dont on fait part au Public.*

Comme la plûpart de ceux qui la liront, n'entendent peut-être pas l'Italien, ou du moins la Poëſie Italienne, dont le ſtyle eſt fort different de la Proſe. On a cru devoir traduire en vers François les vers Italiens, dont il a embelli ſa narration, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût pû imiter l'élegance & la délicateſſe des ſiens, & de ceux des Auteurs qu'il a citez.

RELATION DU VOYAGE FAIT A LA CHINE sur le Vaisseau l'Amphitrite, en l'Année 1698.

LOrsque j'étois à Paris, & qu'on ne pouvoit me faire résoudre de passer la Seine en bâteau, qui m'eût dit que je courrois les Mers, & que j'irois par-eau au bout du Monde; que je verrois les vergues d'un Navire se plonger dans les flots; que j'entendrois crier, *C'en est fait, nous sommes perdus, nous voilà sur la pointe des rochers*; & qui eût ajoûté que je sortirois heu-

reuſement de tous ces dangers ſans mourir de peur ; j'aurois crû ou qu'on auroit voulu ſe moquer de moy, ou qu'on eût été Prophete : mais d'ailleurs ne croyant pas poſſible que je puſſe jamais vivre ſi loin de vous, Monſeigneur, je me ſerois moqué à mon tour de la Prophetie, & j'aurois juré, que je ne verrois jamais la Chine, pas même en ſonge, tant j'y penſois peu.

Je ſçai maintenant par experience qu'il ne faut jurer de rien. Me voicy à plus de ſix mille lieües de la France & de l'Italie : je m'y trouve comme par une eſpece d'enchantement. Il y a aſsûrement là quelque choſe, qui ſurpaſſe les forces de la nature. Dieu me vouloit à la Chine, il m'y a conduit au travers des écueils & des abyſmes,

j'y ſuis arrivé en parfaite ſanté.

Je quittay Paris avec une certaine fermeté d'ame, que je ne m'étois point encore ſentie. Dieu me parla au cœur, & quand Dieu parle, il faut obéïr. Mais qu'ay-je ſouffert ? qu'ay-je veû pendant huit mois de navigation ? je vais vous le dire, Monſeigneur, quoy qu'il m'en doive coûter beaucoup ; car je ne puis repaſſer ſur mille objets, qui m'ont vivement frapé, qu'en fremiſſant encore de tout mon corps. Je ne trouve nul plaiſir à raconter de telles avantures, je les oublie même tant que je puis, & je ne ſuis point du goût de ces Voyageurs, qui ſont ravis quand ils trouvent occaſion d'exagerer.

Le novità vedute e dire : jo fui.
J'étois preſent, j'ay vû la merveille étonnante.

Mais il ne s'agit pas de ce

qui me plaît, il s'agit de ce qui peut vous plaire, Monſeigneur, je commence donc ma Relation, & je commence par cet endroit d'un Poëte de mon païs.

Chi và lontan de la ſua Patria, vede
Coſe da quel, che già crede, lontane,
Che narrandole poi non ſegli crede
E ſtimato buggiardo ne rimane.

Du monde, comme moy, quiconque fait le tour,
De mille faits nouveaux peut enrichir l'hiſtoire:
Il voit encore plus qu'il n'eût jamais pû croire.
Mais quand enſuite de retour,
Il vient conter ſes avantures,
On prend tout ce qu'il dit pour autant d'impoſtures.

Mais je puis bien ajoûter avec le même Poëte.

A voi ſo benche non parra menſogna,
Ghe 'l lume del diſcorſo havete chiaro:
Et a voi ſoli ogni mio intento agogna,
Che 'l frutto ſia di mie fatiche caro.

Vous en penſerez autrement,
Vous qui ſçavez juger de tout ſi ſainement,
Et ſi mon travail vous contente,
C'eſt aſſez, le ſuccez répond à mon attente.

Nous partimes de la Rochelle un Vendredy 7. Mars 1698. L'on n'eut pas si-tôt levé l'ancre, que je fus alors fort embaraſſé de ma perſonne.

Io guardo il lido, e'l lido eccoſi cela
Fuggite ſon le terre, e i lidi tutti.
De l'onda il ciel, del ciel l'onda e confine.

Je regarde toûjours la terre & les rivages,
Mais tout ſe dérobe à mes yeux.
Adieu charmans côteaux, adieu beaux païſages,
Le Ciel touche à la mer, l'onde ſe joint aux Cieux.

Je ne ſçavois où me mettre pour être en ſureté, & je vous aſſeure, Monſeigneur, que peſtant en moy-même contre la navigation & contre ceux qui l'ont inventée je dis vingt fois.

Come trovaſti ò ſcelerata e brutta,
Juvention mai loco in human cuore?

Quiconque à ſçû treuver l'Art de voguer ſur mer,
Avoit le cœur ou de bronze ou de fer.

Si je montois ſur le pont, la

tête me tournoit, & je ne pouvois me ſoûtenir. Il me ſembloit que le Vaiſſeau dût à tous momens ſe renverſer ſans deſſus-deſſous, & en m'enfuïant je tombois, & m'écorchois la jambe contre un maſt, ou bien j'étois tout baigné d'un coup de mer, qui ſautoit par deſſus les bords du Navire. Vous pouvez penſer, Monſeigneur, ſi je ne regretois pas alors l'Hôtel de Nevers, & ſi dans ces premiers jours je ne me regardois pas comme un homme, qui ſeroit mangé des poiſſons avant le quart du voyage. Pour tâcher de guerir un peu mon imagination, je ne trouvois point de meilleur aſyle que la ſainte Barbe.

La ſainte Barbe eſt une eſpece de Caverne tenebreuſe & puante, toute pleine de lits les

uns ſur les autres. Une affreuſſe lampe répand jour & nuit là dedans une lumiere épaiſſe, à la faveur de laquelle chacun démêle comme il peut l'endroit de ſon poſte. Il falloit paſſer par deſſus une douzaine de lits avant que d'arriver au mien, en danger, ſi l'on ne marche à quatre pattes, d'avoir la tête caſſée par une groſſe barre * qui ne fait qu'aller & venir avec un bruit épouventable. A peine étois-je dans cet hôpital & ſur mon lit, que je voulois remonter ſur le pont, eſperant que j'y ſerois mieux, & je n'étois pas plûtôt ſur le gaillard * qu'il falloit retourner à la ſainte Barbe.

Come l'inferno que dirotto e ſtanco
Di febre ardente, và cangiando lato:
O ſia ſu l'uno, ò ſia ſu l'altro fianco

* *C'eſt la barre du gouvernail du Vaiſſeau.*
* *C'eſt le Château ou l'élevation, qui eſt au deſſus du dernier Pont.*

Spera haver, ſe ſi volge, miglior ſtato,
Ne ſu 'l deſtro ripoſa, ne ſu 'l manco
E per tutto egualmente è travagliato.

C'eſt ainſi qu'attaqué d'une fiévre brulante,
Un Malade inquiet s'agite, ſe tourmente,
Se tourne inceſſamment.
Mais en vain change-t'il ſi ſouvent de poſture :
Le mal violent qu'il endure
Le fait ſouffrir toújours également.

Ce n'eſt point une comparaiſon, j'étois réellement malade, & je payois le tribut à la Mer comme les autres. Or de tous les maux le plus inſupportable à mon ſens, c'eſt le mal de mer, & jamais tribut ne coûta tant à payer que celuy-là. Vous perdez entierement le goût & l'appetit, quand il faut manger, c'eſt un ſupplice, & l'on n'eſt pas long-temps ſans jetter à la Mer le peu qu'on a pris à contre cœur. Ce qu'il y a de ridicule, c'eſt que vous ſouffrez beaucoup & qu'on ſe

moque de vous. Ceux qui ſont amarinez (c'eſt le terme) mangent à vôtre place & boivent, en riant, à vôtre ſanté.

On s'accoûtume à tout, même à la Mer, l'eſtomach ſe rétablit peu à peu, la tête ſe fait au roulis & au tangage,* l'imagination s'apprivoiſe au bruit des vents & des flots; il n'y a que la mienne qui n'a jamais pû ſe faire à cette vie; de maniere que ne ſouffrant plus du corps, j'ay toûjours ſouffert de l'eſprit, ſans pouvoir gagner ſur moy de croire que le Vaiſſeau pour pancher trop d'un côté ne tourneroit pas, & qu'il n'y avoit rien à craindre.

Le 21. Mars on vit terre: c'étoient les Iſles Fortunées, dont les Poëtes, & les Peintres aprés eux font de ſi beaux Portraits.

* *Le Roulis eſt le balancement du Vaiſſeau d'un côté ſur l'autre, & le tangage eſt le balancement de la Poupe à la Proue.*

Quivi il ciel de candidiſsimi ſplendori
Sempre s'ammanta e non s'infiammà ò verná
E nutre a i prati l'herba, a l'herba i fiori,
A i fiori l'odor, l'ombra a le piante eterna.

Là le Ciel ſe vêtit de lumieres brillantes,
L'on ne connoit dans ces climats
Ny neiges ny frimats,
Ny chaleurs étouffantes.
La terre nourit l'herbe, & l'herbe offre des fleurs,
Les fleurs rempliſſent l'air des plus douces odeurs,
Et les Arbres touffus & ſombres [*bres.*
Y couvrent en tout temps la terre de leurs om-

On en raconte bien d'autres merveilles, comme vous ſçavez mieux que perſonne, Monſeigneur, vous qui entendez ſi bien le langage de ces deux charmantes ſœurs, la Poëſie & la Peinture. Ce qui eſt ſûr de ces Iſles, c'eſt que

Ben ſono elle feconde e vaghe, e liete,
Mà pur molto di falſo al ver s'aggiunſe.
Elles ſont, j'en convien, fertiles, agréables;
Mais dansce qu'on en dit, l'on meſle bien des fables.

Ce qui eſt encore vray, c'eſt

que Hercule n'alla jamais si loin que nous.

Non osò di tentar l'alto Occeano;
Segnò le mete, y e'n tropo brevi chioſtri
L'ardir reſtrinſe de l'ingegno humano.

Cet eſprit fier, audacieux
N'oſa point s'engager dans l'humide carriere.
Il marqua ſur ſes bords une étroite barriere
A nos pro ets ambitieux.

Me voila déja fort au delà de ces fameuſes colonnes, & cependant ce n'eſt encore icy que le commencement du voyage.

Les belles Mers qu'on trouve vers les Tropiques font grand bien à des gens comme moy. Le Vaiſſeau pouſſé par un petit vent coule ſur les ondes, comme ſur un étang paiſible, tous les jours ſont beaux, & les nuits ſont pour le moins auſſi belles que les jours. Il eſt vray qu'on n'a pas ſur Mer les agrémens qu'on trouve ſur Terre, mais on en a d'autres que la Terre

n'a pas, nous ne voyons point ce vert naiſſant, qui embellit ſi fort le mois de May ; mais vous ne voyez point auſſi, vous autres gens terreſtres, un Ciel qui approche du nôtre. C'eſt un ſpectacle charmant tous les matins que de voir le Soleil ſorrir peu à peu du ſein de l'onde.

Mezo ſcoperto ancora e mezo aſcoſo
Quanto ſi moſtra men, tanto e più bello.

Il paroît à demi ſortant du ſein de l'eau,
Mais moins il ſe découvre, & plus il paroît beau.

Le ſoir il ſe replonge dans les mêmes eaux, & il ſe couronne alors pour l'ordinaire d'une multitude incroïable de petits nuages vifs & brillans, qui luy ſervent de trône, & qui ſont autant de miroirs, dans leſquels il ſe peint avec plaiſir. Il n'y a point de pinceau ny de couleurs, qui puiſſent repreſenter ces traits lumineux ; mais l'i-

magination ſe remplit d'idées nobles & naturelles, & quand j'auray maintenant un Ciel à peindre, je m'y prendray tout d'un autre air que je n'euſſe fait avant que d'avoir veu ces merveilles. La nuit eſt une autre Scene, & l'on peut bien dire comme Renault dans le Taſſe.

O quanto belle
Luci il tempio celeſte in ſe raguna!
Hi il ſuo gran carro il dì: è l'aurate ſtelle
Spiega la notte, & l'argentata Luna.

Que de lumieres éclatantes
Le Ciel aſſemble en ce charmant ſéjour?
Le Soleil dans ſon char regne pendant le jour
Pendant la nuit, mille étoilles brillantes
Semblent ſuivre la Lune, & luy faire leur cour.

La Mer, qui n'eſt agitée d'aucun vent impetueux, reçoit tous ces feux ſur la ſurface de ſes eaux, & en paroît la moitié plus belle; ſur la tête & ſous les pieds ce n'eſt qu'étoilles, il ſemble qu'on en eſt environné de

toutes parts, & l'on ne ſçait, ſi ce que l'on voit en haut, n'eſt point la mer, & ſi le Navire, où l'on ſe trouve, n'eſt point un autre Argo, * qui fend les nuages & qui court parmy les Aſtres.

Mais tous ces divers objets, encore qu'ils ſoient admirables, laſſent enfin à la longue, & ſi l'on ne joüoit ſur un Vaiſſeau, on s'y ennuyeroit mortellemẽt; je trouvay un jeune Pariſien qui aimoit le jeu avec paſſion, & qui me forçoit pour ainſi dire de luy gagner toutes ſes nippes une à une, on étoit ſurpris de luy voir ſi ſouvent les cartes à la main, & il diſoit à tout le monde qu'il ne joüoit que des ſalades pour le Cap de bonne Eſperance. * Aprés quelques

* Vaiſſeau des Argonautes, qu'on a mis parmi les Conſtellations.

* Ce Cap eſt à la pointe la plus meridionale de l'Affrique, il faut le doubler pour aller aux Indes & à la Chine.

jours on disoit, *voilà bien des salades*, mais ce fut bien pis, quand on sçût que je luy avois gagné son fuzil, ses pistolets & ses monstres; les salades passerent en Proverbe, & cela nous divertit jusqu'à ce que les chaleurs de la Ligne * me firent tomber les cartes des mains. On commence à sentir ces chaleurs à mesure qu'on s'approche de cette Ligne redoutable, & chaque jour

Cresce' l'ardor nocivo, & sempre au-
vampa
Più mortalmente in queste parti e in quelle,
A giorno reo, notte piu rea succede,
E dì peggior di lei dopo lei si vede.

La mortelle chaleur à chaque instant augmente,
Aprés un méchant jour
Vient une nuit encore plus méchante.
Mais un jour plus méchant luy succede à son tour.

* C'est la ligne Equinoxiale, qui divise le Globe de la terre en deux hemispheres. C'est-là que commencent les degrez de latitude australe & septentrionale.

L'effet que cela cauſe dans les corps eſt une choſe horrible, la ſoif étrange qu'on ſoûfre, n'eſt pas le plus grand des maux. L'eau puante & plus que tiede, fait ſoûlever le cœur; la ſueur coule inceſſamment de toutes les parties du corps; on perd abſolument ſes forces; pluſieurs y perdent leur peau, comme les ſerpens au retour du Soleil, & pour comble de miſere l'on n'a point de vent pour ſortir promptement de cette fournaiſe.

Nous paſſames la Ligne le 18. d'Avril avec toutes les ceremonies ordinaires. On ſe barboüilla, on ſe baptiſa, * c'eſt-à-dire, qu'on ſe moüilla d'importance, le tout en riant; il y en eût qui furent plongez dans

* Les Matelots' on donné mal à propos le nom de baptéme à cette ridicule ceremonie, qui conſiſte à baigner dans la Mer ou ſur le Vaiſſeau ceux qui paſſent la ligne pour la premiere fois.

une grande cuve pleine d'eau ; d'autres reçûrent plus de cent ſeaux d'eau ſur leur corps. Il faut en paſſer par là ou payer, perſonne ne s'en exempte : ſept ou huit jours aprés ce paſſage, nous vîmes renaitre le printemps, & bien-tôt enſuite le Cap de bonne Eſperance nous fit oublier preſque tous nos maux, ce fut un Mardy matin vingt-ſeptiéme May

Chè s'offri di lontano oſcuro un monte
Che tra le nubi naſcondea la fronte.

L'on voit un mont obſcur, dont la tête chenuë
Se cache dans la nuë.

C'étoit la fameuſe Montagne de la Table. Le jour même que nous entrâmes dans le port, un Vaiſſeau Hollandois fit naufrage preſque à nos yeux, & ſe briſa malheureuſement ſur des rochers.

Ce fut un grand plaiſir pour moy que de me voir à terre. Je la ſouhaitois depuis trois mois, & je fus me promener par tout. Le Païs eſt fertile, l'air fort bon, les chaleurs n'y ſont pas extrêmes, & il n'y a preſque point d'Hyver. Les vins ſont blancs & délicats, les Citroniers & les Orangers ſont des arbres communs, & les herbes répandent un odeur agréable, qui embaume l'air. Mais le Jardin des Hollandois eſt ſans contredit ce qu'il y a de plus beau.

Stimi : (ſi miſto il culto è col negletto :)
Sol naturali gli ornamenti e i ſiti :
Di natura arte par che per diletto
L'imitasrice ſua ſcherzando imiti.

Certain air negligé, qui regne dans ces lieux,
Nous cache les beautez, dont l'art charme les yeux,
Et l'on diroit que la ſeule nature,
Pour imiter en ſe joüant
L'art, qui l'imite ſi ſouvent,
De ces lieux enchantez fait toute la parure.

Vous

Vous voyez, Monſeigneur, que ces endroits de nos Poëtes me ſont d'un grand ſecours. Ce ſont de petits tableaux que je trouve tout faits, & comme je ne parle pas bien François, je me recompenſe un peu ſur l'Italien, en ne vous citant, Monſeigneur, que des vers que vous reconnoîtrez pour être pris de bon lieu.

Eſtant au Cap de bonne Eſperance, je me ſouvins que j'avois oublié à mettre dans ce Journal une avanture de conſequence. De peur qu'elle ne m'échappe encore, la voicy. Le 15. de Mars je connus qu'il y avoit bien d'autres choſes à craindre ſur Mer que d'être mangé des Soles. Nous étions vers les côtes de certains Pirates qu'on appelle les Saltins, * Nation barbare.

* Ce ſont les Corſaires de Salé, ville tributaire du Roy de Maroc en Affrique.

Di cui l'antica legge ogn' un ch' arriva
In perpetuo tien servo ò che l'uccidi.
Les peuples inhumains, qui regnent sur ces Mers
Font languir les Passans, ou mourir dans leurs fers.

Ce malheur me paroît beaucoup plus grand que l'autre & s'il faut choisir

Voglio che inanzi il mar m'affoghi,
Chio senta mai di servitute i gioghi.
Plûtôt perir au fond de ces gouffres affreux,
Que de porter un joug honteux.

Comme j'étois dans cette apprehension, on voit venir deux Navires, vent arriere & droit sur nous. Assurément ce sont les Saltins, *aux armes, aux armes, il faut combatre pour nôtre liberté, il faut vaincre ou mourir, car l'esclavage est plus dur que la mort.* Alors tout le monde est soldat. Pour moy je ne pouvois comprendre la méchanceté & la malhonnêté de ces Affricains-là, qui venoient attaquer sans raison un Bâtiment qui ne

leur disoit mot. J'avois pris mon parti, & je m'en allois à mon poste, lorsqu'on me rendit la vie, en m'apprenant que les Corsaires prétendus avoient mis pavillon blanc, & qu'ils continuoient leur route, comme nous la nôtre. Dieu soit loüé, m'en voilà quitte pour la peur, je reprens le fil de mon Journal.

Dépuis le Cap jusqu'au détroit de Java, *la Mer & le Vaisseau ne changerent point, ni moy non plus. Il fit assez froid, & nous eûmes de bons coups de vent, nous n'avions point encore si bien dansé. Quand on roule de cette force, il faut plus d'adresse pour boire un coup sans répandre, & pour porter

* Java est une grande Isle au midy du Royaume de Siam. Elle forme avec l'isle de Sumatra le fameux détroit de la Sonde qu'on appelle aussi le détroit de Java.

ſa cuillier droit à la bouche ; que pour remporter le prix dans une courſe de bague. Vous avez pris toutes vos meſures, vous étes bien campé, & vous croyez aller donner dedans, que tout và dans l'oreille ou contre le nez de vôtre voiſin ; en même-temps la table ſe renverſe, les bouteilles ſe caſſent, deux ou trois perſonnes tombent à la renverſe, & ſont couverts du vin, de la ſouppe, & des ſauces, qui coulent de toutes parts, on ſauve ce qu'on peut du debris de ce naufrage, & moy je m'en vais à ma ſainte Barbe reſver ſur mon lit à la folie des hommes, d'aller ſur Mer, lors qu'ils peuvent vivre en repos ſur Terre. Si je m'endors par hazard, je ſonge ou que le Vaiſſeau a tourné, ou qu'il a donné contre des rochers, ou que les Pirates

nous poursuivent : à peine puis-je avoir un moment de sommeil tranquille. Il ne faut pas s'en étonner ; car les gens de mon naturel qui se trouvent en de pareilles conjónctures, ne dorment gueres.

Qual pargoletta damma, ò capriola
Che tra le frondi del natio boschetto
A la madre veduto habbia la gola
Stringer dal pardo, e aprirle il fianco ò il petto
Di selva in selva dal crudel s'invola
E di paura trema, e di sospetto
Ad ogni sterpo che passando tocca
Esser si crede à l'empia fera in bocca.

C'est ainsi qu'un Chevreüil, qui voit une Panthere
S'élancer tout à coup sur sa timide mere,
Et luy donner la mort,
S'enfuit tout effrayé de montagne en montagne:
Il parcourt les valons, les forests, la campagne,
Et craint pour soy le méme sort.
Qu'un foible vent s'excite,
Qu'une feüille s'agite,
Rien ne peut plus le rasseurer,
C'est l'affreux animal, qui vient le devorer.

Voilà tout comme je ſuis. Or imaginez-vous un peu, Monſeigneur, ſi en cet état on peut dormir, ne dormant donc preſque point, ne mangeant que des viandes qui échauffent, & demeurant preſque toûjours renfermé dans un antre ſombre & mal-ſain, il faut perir à la fin; & je ne comprens pas comment je ſuis encore en vie. Aprés Dieu & S. François Xavier, j'attribë mon ſalut aux pillules, dont j'avois fait bonne proviſion à Paris, & que j'ay priſes de temps en temps. Voilà ce qui m'a ſauvé, & je conſeille à tous ceux qui feront le voyage de n'oublier pas les pillules.

Sur la fin de Juillet on coyoit aller droit à Batavie, * c'eſt une ville à voir, ſur tout quand

* Cette Ville eſt dans l'Iſle de Java. Elle eſt la Capitale des Hollandois dans les Indes.

on en eſt ſi proche : ce qui m'en plaiſoit davantage, c'eſt que de là juſqu'à Canton, * ce n'eſtoit plus qu'une promenade de quinze jours ou de trois ſemaines. Je me croyois à la fin du voyage ; mais j'eſtois bien loin de mon compte, & je ne m'attendois gueres aux miſeres que j'ay ſouffert, & aux dangers que nous avons courus. Depuis qu'on a manqué le détroit de la Sonde, il a falu eſſuyer d'abord des pluyes continuelles & des tempeſtes horribles : c'eſt le ſort ordinaire de ceux qui navigent le long de l'Iſle de Sumatra * que nous ſommes obligez de côtoyer.

E a travolto
Fra le nuvole il mar, fra l'onde il cielo
S'udian da nembi i tuoni

* Ville de la Chine, Capitale d'une Province de même nom.

* Cette Iſle eſt entre les deux grandes Peninſules que forme le Golphe de Bengale

Scoccar fremendo horribile tempeſta,
Piover gia non parea, parean ſuperbi
Correr per l'aria i fiumi
Ed hora fù ch' i' diſſi oime!
Cade del cielo il mare.

Vous euſſiez veu la mer transformée en nuages
Et le Ciel changé tout en eau.
Mille horribles preſages
Menaçoient le Vaiſſeau.
On entendoit les vents ſoûlever les tempeſtes,
Des fleuves tous entiers rouloient deſſus nos teſtes.
Tel alors s'écrioit entendant ce fracas,
Eſt-ce donc que du Ciel la Mer tombe icy bas.

Nôtre pauvre ſainte Barbe étoit inondée, & il n'y avoit pas un ſeul endroit dans le Navire, où l'on pût ſe mettre à couvert de ce deluge. Le 30. de Juillet aprés un grand calme, le vent ſe leva tout d'un coup, & l'on vit en même-temps l'eau monter en tournant, comme il arrive quelquefois ſur terre que le vent ſe joüant de la paille, des papiers, & des plumes qu'il

trouve, les enleve en l'air dans un petit tourbillon, qui se forme au coin d'une cour ; les plumes volent en tournant & sont emportées jusques par dessus la maison : de même icy le Ciel étoit encore serein, & la surface des eaux ne commençoit qu'à friser, quand on apperçût un gros nuage fort sombre, qui se formoit en l'air assez prés de nous.

Au dessous de ce nuage on voyoit la Mer s'élever, & faire en montant une trace noire, qui ressembloit assez au tube d'une trompette, je croy que c'est pour cela que les Matelots ont donné le nom de *Trompe* à ce phenomene. Pour moy je l'appelay le Dragon : sa tête entroit dans la nuë, elle s'enfloit avec l'eau qu'il vomissoit dedans, sa queüe appuyoit sur

l'eau & la pompoit comme fait un Syphon.

C'eſt une belle choſe à voir, mais il en coûte, car bien-tôt l'orage creve, l'eau retombe avec furie, le vent devient terrible, les flots mugiſſent de toutes parts. Quand ces Dragons paſſent par deſſus un Navire, il y paroît, & s'il eſt trop chargé de mats, ils l'en déchargent à coup ſeur & les mettent en pieces. On dit qu'il eſt bon de tirer ſur ces dangereux & terribles monſtres. Dés que j'en voyois la moindre apparence, je criois par tout *au Dragon*, & j'allois vîte avertir le Canonier de ſe tenir preſt.

Mais voicy bien un autre Dragon : il n'y a plus de bois, il faut vivre de biſcuit & de bœuf ſalé & boire du vin, qui eſt déteſtable.

Salcun giamai tra fronde guanti rive
Puro vide ſtagnar liquido argento,
O giù precipitoſe ir acque vive
Per Alpe o' n piaggia herboſa à paſſo lento
Quelle al vago deſio forma e deſcrive
E miniſtra materia al ſuo tormento;
Che l'imagine lor gelida e molle
L'aſciuga e ſcalda e nel penſier ribolle.

A-t'on veu d'un étang dormir l'onde tranquille,
Ou tomber d'un rocher un torrent écumeux,
Ou bien un fleuve, allant d'un cours majeſtueux
Arroſer lentement une pleine fertile.
D'abord l'imagination
S'en fait avec plaiſir l'agréable peinture,
Mais bien-tôt par l'effort de l'application.
Tous ces Portraits charmans deviennent ſa torture.

C'eſt juſtement ce que je ſoûfrois icy, en penſant aux vins d'Italie, aux mortadelles de Bologne, au fromage Parmezan, au beure frais, aux vermiſcelles, aux ſalades, au fenochio, & à tous les ragoûts de ma chere Patrie, que la veuë de ce biſcuit & de ce bœuf dur comme du bois me rappelloit à l'i-

imagination pour me tourmenter davantage. Enfin aprés bien des peines, on attrapa la pointe de l'Isle de Sumatra, & le 18. d'Aouſt on moüilla dans la rade d'Achen.

Achen * a quelque choſe de ſingulier, ſoit pour la maniere dont la Ville eſt bâtie, ſoit pour les diverſes Nations qui l'habitent. Qu'un homme d'imagination eſt charmé de voir en paſſant un ſi beau Païs ! On paſſe d'abord par une riviere, dont les bords ſont enchantez. C'eſt en abbregé.

Culte pianure, e delicati colli,
Chiare acque, ombroſe ripe e prati molli,
Vaghi boſchetti di ſoavi allori,
Di palme, e di ameniſſime mortelle,
Cedri ed aranci ch' avean fruti e fiori
Coteſti in varie forme, e tutte belle,

Delicieux côteaux,
Sombres vallons, fertiles plaines,

* Cette Ville eſt la Capitale d'un Royaume de même nom, qui eſt le plus conſiderable de l'Iſle de Sumatra.

Ombrages frais, agréables fontaines,
Charmans ruiſſeaux,
Belles prairies,
Campagnes vertes & fleuries,
Orangers, Citronniers,
Cedres, Palmes, Lauriers,
Boſquets de diverſe figure,
Ce qu'on voit de plus beau dans l'art, dans la nature.

Pour avoir une idée de la Ville, figurez-vous, Monſeigneur, une des plus agréables foreſts de France ou d'Italie: faites paſſer par le milieu de ce bois une aſſez belle riviere, toute couverte de bateaux; mettez à la place de nos cheſnes & de nos hêtres, des Cocotiers, des Bambous, des Ananas, des Bâna niers; jettez parmi tout cela un nombre incroyable de maiſons, conſtruites comme au hazard avec des cannes, des roſeaux & des écorces; que ces cabanes formẽt tantôt des ruës, & tantôt des hameaux; qu'il y

ait par-cy par-là de petites prairies, & par tout de la verdure ; vous aurez déja une partie d'Achen. Mais ce n'eſt pas tout, on y voit un mélange de Nations diverſes & un peu barbares par raport à nous, c'eſt ce qu'on peut nommer l'ame de cette Ville. Les Chinois ſont propres & parez comme des femmes, ils attachent leurs cheveux avec des aiguilles de tête, & portent tous un éventail à la main. Les Mores avec leurs Turbans, leurs longues robes, & une grande barbe ont bonne mine. Les Malais * ſont petits, mais vifs, bien faits, avec un certain air fier & pourtant doux, qui frappe & qui plaît ; en un mot.

Son di perſona tanto ben formata
Quanto mai finger ſan pittori induſtri,

* Ce ſont les naturels du Païs, qui tirent leur nom du Royaume de Malaque, qui eſt vis-à-vis l'Iſle de Sumatra.

Jamais les plus ſçavans pinceaux
N'ont ſçu former des corps ſi beaux.

Je voudrois voir icy les Titiens & les Caraches, de leur vie ils n'ont fait de ſi beaux corps. Ces Peuples ſont noirs, mais fort differens des Mores qu'on voit en Europe, cette couleur leur ſied bien, & s'ils étoient blancs comme nous, on ne pourroit plus les ſouffrir demi-nuds, comme ils ſont. Car ils ne ſe couvrent que depuis la ceinture juſqu'au genou avec une piece de toille peinte ou de taffetas, & par le haut du corps il n'ont qu'une écharpe qu'ils mettent en cent façons, toutes un peu negligées, mais toutes naturelles & de tres-bon air. Nous tâchons de donner ces airs-là aux figures que nous habillons comme il nous plaît, nous n'en approchons point, &

la nature eſt encore icy fort au deſſus de l'art.

Enfin les Malais portent tous une eſpece de Sabre, long comme nos petites eſpées, la poignée en eſt d'or ou d'ivoire, & d'une forme particuliere, elle leur paſſe ſous le bras droit, & monte preſque juſqu'à l'aiſſelle, le bout de ce Sabre deſcend vers le côté gauche & ſe cache ſous ce qui couvre les cuiſſes. Pluſieurs ont outre cela une ceinture aſſez large d'or trait qu'ils attachent par devant avec une boucle du même métail ou d'un autre auſſi prétieux.

Je me trouvai dans un point de vûë, où rien ne me manquoit que le temps, pour faire le plus beau Tableau qui ſoit peut-être au monde. J'avois d'un côté la riviere, & un bout de prairie, d'un autre des mai-

ſons poſtées ſous des arbres d'une beauté exquiſe ; parmi tout cela je voyois des hommes parfaitement bien-faits, la nation, les poſtures, les viſages, les habits, tout étoit different, & tout étoit naturel & beau. Il y avoit même des femmes vétuës à la façon du païs, & avec de grands chapeaux d'une natte tres-fine ; & dans un coin je trouvois des Elephans, hauts comme des tours, qui portoient pluſieurs enfans ſur leurs dos, & qui ſoûtenoient avec leurs trompes une chartée entiere de branches d'arbres fraichement coupées, ce n'eſt qu'un de leurs repas.

Je quittay avec regret un ſi agréable ſéjour le 23. Aouſt, nous entrâmes dans le détroit de Malaque, * où nous avons

* Ce détroit eſt formé par l'Iſle de Sumatra &

demeuré un mois entier, & où nous avons ſoûfert au delà de tout ce que je pourrois dire.

On avoit pris à Achen un petit monſtre de Pilote Portugais, qui ne voyoit goûte, & qui ſe perdoit dés qu'il perdoit la terre de vûë. A tous momens donc on ne ſçavoit où l'on étoit, & le grand remede du petit homme étoit toûjours *ancora dar fondo*, jettez l'ancre. On la jettoit ſur ſa parole pluſieurs fois le jour, l'on n'avançoit quaſi point, & cet habile Pilote ne fut point content qu'il ne nous eût mis dans un cu de ſac, où il n'y avoit pas trois braſſes d'eau, en danger d'échoüer malheureuſement, & peut-être de perir-là ſans aucun ſécours. Pour moy je ſçay bien que je

par la grande Peninſule, qui eſt au delà du Gange, il tire ſon nom de la Ville de Malaque, qui eſt à la pointe de cette Peninſule.

n'en ſerois jamais rechapé : & j'aimerois mieux vivre le reſte de mes jours dans un Hermitage ſur la croupe de quelque montagne deſerte, que d'eſtre Amiral & monter le plus beau Vaiſſeau du Roy. La Mer eſt pour les poiſſons, & la terre pour les hommes : chacun devroit demeurer dans ſon élement. Je m'étonne qu'il ne prenne envie à nos braves de courir auſſi par le milieu des airs, & je ne doute pas qu'ils ne le fiſſent, s'ils pouvoient avoir l'Hypogriphe * du bon Roger.

Ghe per l'aria ne va come legno unto
A cui nel mar propitio vento ſpira.

Il vole dans les airs, ſemblable à ces vaiſſeaux
Qu'un vent impetueux fait voguer ſur les eaux.

Ce peril, dont je viens de parler, nétoit rien au prix de

* Cheval ailé,

ce qui nous arriva une nuit devant Malaque * le 10. Septembre. Cette nuit, où la grande voile se déchira du haut en bas, & où le four fut emporté d'un coup de mer, n'en approchoit pas. On n'avoit moüillé qu'une petite ancre, & Monsieur le Chevalier de la Roque étoit allé cette nuit à terre, sans se mettre en peine du vent.

Il vento si sdegnò, che da l'altiero
Sprezzar si vede, e con tempesta rea
Sollevò il mar intorno e con tal rabbia
Che li mandò a bagnar fino a la gabbia.

Le vent est indigné d'un si cruel outrage,
Pour venger les mépris de ce fier Commandant,
Il agite les flots, les souleve en grondant,
Et fait sentir par tout les efforts de sa rage.
A peine le vaisseau peut soûtenir l'orage:
La mer en sa fureur
Inonde, brise tout, dans ces momens d'horreur
L'on voit dans chaque flot avancer le naufrage.

* Cette Ville appartient aux Hollandois, elle est à l'extremité de la fameuse Peninsule qui est au delà du Gange.

L'ancre ne tint guere contre un vent ſi furieux ; on en jetta une ſeconde, qui ne reſiſta pas davantage, & il en fallut venir à une troiſiéme, qui ne nous ſauva pas tellement, que nous ne fuſſions encore à dix-neuf pieds d'eau, c'eſt-à-dire, pas à deux pieds du fond, & en peril évident de toucher & de perir à la vûë du port. La conſternation fut plus grande cette fois-cy que la premiere ; j'avois averti de ce malheur, & j'avois éveillé tout le monde. Il eſt bon d'avoir toûjours ſur les Vaiſſeaux un homme comme moy qui ne dorme guere, & qui ſoit en allarme jour & nuit, du moins on n'eſt pas ſurpris. Monſieur le Capitaine revenant de Malaque dans ſon Canot, eût ſa bonne part de la peur & de l'orage. Ses rameurs n'en pouvoient plus.

Ma diede ſpeme lor d'aria ſerena
La deſiata luce di ſanto Ermo.

Vn feu brillant s'étant fait voir,
Dans leurs cœurs allarmés, fit renaître l'e-
poir.

Et en effet.

La tempeſta crudel che pertinace
Fu fin alhora non andò più inanzi.

La Mer juſques alors conſtamment agitée
Appaiſa la fureur de ſon onde irritée.

Il y a, dit-on, au bout du détroit un Forban, * qui fait d'étranges ravages ; il n'épargne point les Vaiſſeaux qu'il peut attraper, il prend l'or & l'argent qu'il trouve deſſus, & paſſe au fil de l'épée tous ceux de ſes Priſonniers, dont il ne peut ſe ſervir. Il faudra donc qu'il commance par moy. Bien loin de fuïr ce Corſaire, on le cherche, & on veut abſolument

* C'eſt un Vaiſſeau Corſaire, qui n'a commiſſion d'aucun Prince.

le prendre ou en être pris. Voilà nos François : je puis bien vous répondre, Monseigneur, que jamais un tel dessein n'entreroit dans ma tête, & que je ne dis plus d'autres prieres que celle-cy, *de la rencontre du Forban, libera nos Domine* J'ay été exaucé, & le vent a été si contraire qu'on n'a jamais pû gagner une Isle nommée Polcondo, * où l'on croit que ce Voleur se retire.

Il m'est arrivé encore plusieurs autres choses que je regarde comme autant de graces du Seigneur. Une nuit je songeois que marchant dans la boüe, je m'y étois enfoncé de maniere qu'un de mes souliers y étoit demeuré. Le lendemain nous perdîmes un ancre, qui demeura dans la vase. Une autrefois je

* Cette Isle est dans le Golphe de Siam.

révai que je voyois de grands rochers & que le Vaiſſeau avoit paſſé par un chemin de charette. Je prédis le lendemain qu'il nous arriveroit quelque choſe ce jour là, & juſtement le ſoir comme je racontois mon ſonge, on vit tres diſtinctement de tous côtez d'affreuſes roches ſous le Vaiſſeau. On ſonde, & l'on ne trouve que cinq ou ſix braſſes.

La Mer blanchiſſoit & briſoit devant nous, & un aſſez gros grain ſe formoit ſur l'arriere: que faire pour le coup? il n'y eut perſonne qui ne ſe crût perdu ſans reſource, on rebrouſſa chemin le mieux qu'on pût & le plus vîte. Comme le fond étoit inégal, on n'attendoit plus que le moment où le Vaiſſeau rencontrant un rocher plus gros & plus élevé que les autres, iroit donner deſſus avec furie & ſe caſſeroit

casseroit comme un verre. Au lieu de tout ce tintamâre qui se fait presque toûjours dans un bord, on y voyoit regner un triste & morne silence. Tous les visages étoient pâles & sombres, c'étoit je vous assûre d'excellens modeles pour peindre la crainte & le regret. Chacun montroit sur son front & dans ses yeux tout ce qu'il avoit dans l'ame.

Al monta Sinaï fù peregrino,
A Galitia promesso, a Cipro, a Roma,
Al sepolchro, a la vergine d'Ettino,
E se celebre loco altro si noma.

Le passager craintif fait alors mille vœux,
Pour se rendre le Ciel propice,
Promet d'aller à Rome, à Lorette, en Galice,
Aux autres lieux les plus fameux.

Et en verité

Benè di forte e di marmoreo petto
E più duro ch' acciar, chi ora non teme.

Quelque brave qu'on soit, pour ne pas s'effrayer,
Il faut alors un cœur ou de bronze ou d'acier.

Je ne craignois rien pour moy, au contraire je ne faiſois que rire ; & vous ſçavez, Monſeigneur, que je ne ſuis pas un cœur de marbre & d'acier. Mais c'eſt que mon ſonge me raſſuroit ; car ſi je n'avois reſvé mes rochers & mon chemin de charette, je crois que je ſerois mort de peur : tant il eſt bon quelquefois de réver. Au reſte le banc de roches ſur lequel nous étions ſe nomme *le paracel*, & a plus de cent lieuës de long.

Grace à Dieu, me voilà preſque à la fin de mon voyage. On découvrit terre un Dimanche cinquiéme d'Octobre, ſans ſçavoir ce que c'étoit. C'étoit l'Iſle de Sancién, où eſt mort le grand Apôtre de l'Orient S. François Xavier de la Compagnie de Jeſus. Les Reverends Peres Jeſuites furent à ſon Tombeau, &

nous avons tous reſſenti trop viſiblement la protection de ce grand Saint, pour ne pas nous acquitter au plûtôt d'un vœu qu'on luy a fait, d'élever dans le lieu où il mourut, un petit monument, qui apprenne à la poſterité ce que nous luy devons, & que c'eſt ſous ſa protection que nous ſommes arrivés à la Chine.

Sancién n'eſt pas loin de Macao, * cependant nous ne ſommes arrivez à cette Ville des Portugais que le 24. d'Octobre. C'eſt que la ſaiſon étoit paſſée, & que le vent.

Spiri ò dal lato deſtro ò dal mancino
O ne le poppe ſempr' è coſi lento
Che ſi può far con lui poco camino:
E rimanea tal volta in tutto ſpento,
Soffia talhor ſi auverſo ch' era forza
O di tornare, ò d'ir girando a l'Orza.

* Cette Ville eſt à la pointe d'une grande Iſle que forme la Riviere de Canton.

Le vent changeoit à tout moment,
Tantôt il soufflait foiblement,
L'on n'avançoit plus qu'avec peine,
Tantôt il retenoit tout à fait son haleine,
Et laissoit le Vaisseau sans aucun mouvement:
Tantôt il devenoit contraire.
Le Matelot se desespere,
Il faut virer de bord,
Aller à la bouline, & faire route au Nord.

De Macao nous sommes venus sans peine à Canton. * Jamais l'Amphitrite n'avoit si bien fait que le jour quelle entra dans la riviere en louvoyant. Vous eussiez dit que cette Fregatte avoit du sentiment; & qu'elle vouloit donner une belle idée de nôtre Nation, à la plus polie & à la plus fiére Nation du monde. La Chine de son côté se montroit à nous par de beaux endroits; Achen & Malaque ont je ne sçay quoy de Barbare & d'inculte au prix de cette en-

* C'est un des plus fameux Ports de la Chine & la Capitale d'une Province de ce nom.

trée de Canton. Icy tout eſt varié, tout eſt bien menagé, tout eſt riant, tout eſt nouveau. Ce ſont des prairies à perte de vûë d'un verd exquis ; ce ſont des boccages doux & ſombres ; ce ſont de petits côteaux, qui vont en amphiteatre, & ſur leſquels on monte par des degrez de verdure faits à la main. Ce ſont des rochers couverts de mouſſe, qui ſervent infiniment à la diverſité; ce ſont des villages qu'on découvre entre de petits bois ; ce ſont des canaux, qui tantôt forment des Iſles, & qui tantôt ſe perdant dans les terres, laiſſent voir des rivages d'une beauté vive & naturelle ; ce ſont enfin quantité de petits bateaux, qui achevent le païſage, & qui ſe promenent de toutes parts. On diroit que quelques-uns coulent ſur l'herbe ſans la froiſſer. On

les voit aller & venir dans le milieu d'une prairie, & pour moy ſçachant bien que j'étois dans le païs des Fées, je crus que ces barques, ces prés, ces vallons, ces bois & generalement tout ce que je voyois étois enchanté. Dans le fonds, je ne me trompois pas tout-à fait ; car ſi la Chine eſt par tout auſſi belle, on peut bien la nommer l'Empire des charmes.

Le 31. Octobre vers les ſix heures du ſoir, je quittay le Vaiſſeau où j'étois en Priſon depuis huit mois, & je partis pour Canton avec le R. Pere Bouvet. Tous les Soldats étoient ſous les armes, les tambours joüoient, & il ne manquoit que des trompettes. Quand nôtre Chaloupe a debordé, on a ſalué le Pere de trois *vive le Roy*, & enſuite de neuf bons coups de Canon que les

échos d'alentour ont plusieurs fois répetez. La Chaloupe étoit éclairée par deux grosses lanternes, sur lesquelles on lisoit en caracteres Chinois les titres de la dignité d'Envoyé de l'Empereur. A toutes les Fortereſſes & les Corps-de garde, devant lesquels nous passions, on nous saluoit de trois coups de Canon, qui ne valoient pas nos coups de Fuzils; mais les Chinois ne sont point des foudres de guerre, & leurs Fortereſſes no⁹ ont fait rire. Imaginez-vous, Monseigneur, ces petites murailles qu'un Curé de Village fait faire au tour de son Jardin: voilà au juste ce que c'est que ces terribles Boulevars. On y démêle deux ou trois petits Fauconnaux, qui ont la bouche en haut de peur de blesser personne. Pour ce qui est des noms, ils sont magnifiques à la

Chine, cela ne coute rien, & l'entrée de la riviere où ſont ces redoutables * Dardanelles, dont je viens de parler, s'appelle *Houmoüen*, c'eſt-à-dire, *la porte du Tigre.*

J'allay loger à Canton dans un *Cong-Koen* qu'on avoit preparé au R. P. Bouvet. C'eſt une maniere d'Hôtel, où l'on ne met que les premiers Mandarins, & les Envoyez de l'Empereur, qui ſont défrayez de toutes choſes aux dépens du public. On nous éveille tous les matins au ſon deſagréable d'un timbre de cuivre, & d'un cornet à bouquin, qui font comme la baſſe, avec une eſpece de fiffre, & deux fluttes du païs, qui ſervent de deſſus, & qui s'accordent comme des chats qui miaulent, &

* On appelle Dardanelle deux Châteaux qui ſont à l'embouchure d'un detroit vis-à vis l'un de l'autre.

des chiens qui aboyent. Ce beau concert ſe donne de la même maniere chaque jour vers les huit heures, à midy, & ſur le ſoir. Pendant toute la nuit il y a des Soldats qui veillent à la porte dans la prẹmiere cour, & qui frappent de moment en moment ſur ce chauderon, qui fait autant de bruit qu'une cloche, & qui ſert à diſtinguer les heures & à montrer que la garde ne dort pas.

Quand le R. P. Bouvet ſort, il eſt accompagné de tous les gens qu'on luy a donné en qualité d'Envoyé de l'Empereur. Ce n'eſt qu'avec peine & malgré luy qu'il ſouffre ces honneurs. La Muſique marche devant, elle eſt ſuivie des crieurs, des gens qui portent des chaînes, & de ceux qui ſont armez de foüets. Il y en a qui ont des planches

vermeilles, où l'on voit écrit en groſſes lettres *Kingi chai*, qui veut dire, Envoyé de la Cour; d'autres tiennent deux dragons dorez & plantez comme des termes au bout de deux gros bâtons quarrez, ceux qui portent le palanquin marchent enſuite, pluſieurs vont à pied des deux côtez de la chaiſe; d'autres ſuivent à cheval, il y en a un qui porte un grand paraſol de ſoye jaune déployé & flotant; un autre a une machine, qui eſt comme un grand éventail quarré, & recourbé par en haut, qu'il preſente toûjours du côté du Soleil, quand le Mandarin ſe fait porter dans une chaiſe découverte. Comme celle du R. P. Bouvet eſt fermée, cet évantail ſe méle dans ſa marche, & comme il eſt bien doré & d'un grand volume, c'eſt toûjours un ornement.

Je n'ay point eu de peine à me faire aux repas Chinois, je trouve leurs mets tout Italiens, & par conſequent à mon goût, je m'eſcrime des petits bâtons * tout comme un autre, & je ne croyois pas manger jamais du ris & des petits pois avec deux pinceaux en guiſe de cueillere & de fourchette. Mais il faut tout dire, je voudrois qu'on ſe ſervît icy de nappes & de ſerviettes, comme on fait en Europe, & je m'étonne comment des gens auſſi polis que les Chinois, peuvent ſouffrir qu'on mette ſur la table les arêtes, les os, & tout ce qu'on ne peut manger, qui demeure en France ſur l'aſſiette.

La Ville de Canton eſt grande, & infiniment peuplée. Les Mandarins ont bon ſens de ſe

* Au lieu de cueillere & de fourchette on ſe ſert à la Chine de deux petits bâtons.

rin. Vive l'Italie pour les beaux Arts, les Chinois ſe connoiſſent en Architecture & en Peinture comme moy, en Grec & en Hebreu. Ils ſont pourtant charmez d'un beau deſſein, d'un païſage bien vif & bien ménagé, d'une perſpective naturelle; mais pour ſçavoir comment on s'y prend, ce n'eſt pas là leur affaire, ils entendent bien mieux comment on peſe l'argent, & comment on prepare le ris; auſſi ont-ils toûjours en main la balance ou les petits bâtons.

Au reſte les Chinois me paroiſſent de fort bonnes gens, civils & polis, & d'une humeur douce & paiſible. Les valets ſont humbles & ſoumis, il faut ſeulement prendre garde à leurs mains, & ne les pas expoſer à à la tentation. Les grands Seigneurs ſont honnêtes & préve-

nans. Le Viceroy de la Province & le *Tsongtou*, qui eſt encore plus que le Viceroy, ont rendu viſite pluſieurs fois au R. Pere Bouvet, & le *Tsongtou* en particulier me fit cent honnêtetez, auſquelles je ne m'attendois pas. Je ne ſçay s'ils ſont entre eux comme avec les étrangers. Mais avec les François ils ont pris des manieres tout à-fait polies ſans être gênantes.

Monſieur le Chevalier de la Rocque eſt logé dans un *Cong-Koën*, & le vaiſſeau n'a point été meſuré c'eſt le premier Vaiſſeau François qui ſoit jamais venu à la Chine. Mais c'eſt auſſi le premier Vaiſſeau étranger à qui les Chinois ayent fait cet honneur. Ce ſont les Mandarins qui ſe ſont déterminez à le diſtinguer de cette maniere, avant que de ſçavoir les intentions de l'Empereur.

On a attendu les nouvelles de la Cour avec un peu d'impatience. Elles ſont venuës enfin & telles qu'on les pouvoit ſouhaiter. L'Empereur étoit encore en Tartarie, lors qu'il apprit le retour du R. P. Bouvet, & il en eut tant de joye, qu'il a bien voulu la marquer de ſa propre main ſur les Lettres qu'il en avoit reçûës, & qu'il a renvoyées au Peres Jeſuites de Pekin. * Au reſte ce grand Prince n'eut jamais tant de ſanté & tant de gloire qu'il en a, il a fait un voyage de plus de cinq ou ſix cens lieuës dans les deſerts de la Tartarie, & défait à la tête de ſon armée le dernier ennemy capable de remüer & de troubler la paix de ſes deux Empires.

Pour revenir aux nouvelles

* C'eſt la Capitale de la Chine & une des plus grandes Villes du monde.

qui regardent les François, le Prince heritier de l'Empire, qui gouverne à Pekin en l'absence de l'Empereur, fut si charmé de tout ce qu'il apprit par les lettres du R. P. Bouvet, qu'il dit plus d'une fois. *Quoy un Vaisseau du Roy de France avec un Mandarin qui le Commande ! cela ne s'est jamais vû : il faut incessamment en donner avis à l'Empereur.*

Ce Monarque revint triomphant à Pekin le 15. ou le 16. de Decembre 1698. Il attendoit avec impatience l'arrivée du R. P. Bouvet pour donner ses ordres, lors qu'on apprit à Pekin que le Pere avoit été obligé de demeurer à Canton. Cependant on fit entendre à l'Empereur qu'il falloit que le Vaisseau repartît à la fin de Janvier 1699. pour pouvoir retourner en France dans six mois ; & ce bon Prince se

contenta de dire qu'il n'y avoit plus que quarante jours juſqu'à la fin de Janvier, que ce temps étoit bien court pour rien entreprendre, que le Pere Viſdelou, & le Pere Suarez tous deux Jeſuites allaſſent à Canton avec un Mandarin Tartare qu'il choiſit luy-même dans ſa maiſon entre pluſieurs autres qu'on luy propoſa. Autrefois il ſe contentoit de dire ſimplement qu'un tel aille à un tel endroit, cette fois il a voulu que ces trois perſonnes fuſſent envoyées avec une commiſſion expreſſe qui paſsât par les Tribunaux. *Au reſte*, ajoûta l'Empereur à ces Envoyez, *un tel*, qu'il nomma, *fut à Canton en ſeize jours, je vous en donne trente-deux*, & il leur donna en même temps ſes ordres pour regler toutes choſes ſur les lieux.

Ces trois Envoyez ſont venus à Canton en trente & un jour, quoy qu'il y ait cinq cens ſoixante bonnes lieuës d'icy à Pekin, le Courier n'eſt arrivé que deux ou trois heures avant eux : Tous les premiers Mandarins de la Province, avec le R. Pere Bouvet ont été les recevoir ſur le bord de la riviere : les Mandarins auroient été bien plus loin au devant d'eux, ſi le Courier eut fait plus de diligence, le R. P. Bouvet demanda le premier, à genoux ſelon la coûtume, des nouvelles de la ſanté de l'Empereur & du Prince heritier. Les trois Envoyez luy répondirent que l'un & l'autre ſe portoient à merveille, & que l'Empereur leur avoit donné ordre de le venir chercher, & de l'accompagner juſqu'à Pekin. Le Pere aprés aprés avoir marqué en peu de

paroles la confusion où il se trouvoit de voir qu'un si grand Prince eût tant de bontez pour luy, se releva, & s'étant tourné du côté du Nord, remercia publiquement l'Empereur suivant la coûtume, & se mit à genoux par trois fois, baissant par neuf fois le front jusqu'à terre.

Aprés luy le *Tsiang-kun* ou General d'Armée, qui dans ces rencontres passe devant le Viceroy, fit la même ceremonie au nom de toute la Province. On alla ensuite s'asseoir dans une grande salle toute ouverte, qui est vis-à-vis du Port. Le Mandarin Tartare, qui venoit d'arriver étoit à la premiere place, le R. Pere Bouvet à la seconde, puis les Peres Visdelou & Suarez, ensuite le *Tsiang-kun*, le Viceroy & tous les autres au nombre de seize. On prit du Thé, & le

Mandarin Tartare dit là publiquement que l'Empereur les avoit envoyez au devant du R. P. Bouvet & de ſes Compagnons, qu'il ſouhaittoit d'avoir auprés de ſa perſonne quelques-uns de ces Peres, & qu'il envoyoit les autres prêcher dans tout ſon Empire la Loy du Seigneur du Ciel. Ce ſont ſes termes, *ſovi pien tchoüen kiao.*

Le 28. Janvier j'allay à l'Egliſe des Peres Jeſuites François, ils y étoient tous, les trois Envoyez y vinrent bien-tôt aprés. Le Mandarin Tartare nous ſalua à la maniere de ſon Païs, c'eſt à-dire, en nous prenant à chacun les deux mains en ſigne d'eſtime & d'amitié. Il demanda nos noms, c'eſt une civilité de ces Peuples; il ajoûta qu'il les vouloit avoir par écrit. La viſite fut longue, comme il parle en per-

fection ſa langue, il la parla preſque toûjours. Enfin il ſe leva, & dit en Chinois, toutes les portes étant ouvertes & la cour pleine de monde, ce qu'il avoit dit ſur le Port; Que ce que l'Empereur eſtimoit le plus, c'étoit la vertu, & enſuite les beaux arts, qui peuvent ſervir à l'utilité de ſes peuples; qu'il avoit envoyé le R. P. Bouvet en France pour luy chercher des gens de ce caractere; qu'il avoit apris avec plaiſir ſon rétour; que parmi ceux que le Pere avoit amenez avec luy il en choiſiſſoit quelques-uns pour luy, & qu'il envoyoit les autres prêcher la Loy du Seigneur du Ciel dans ſon Empire, par tout où ils voudroient. Les Peres ſe jetterent à genoux, & moy avec eux, & nous fimes les neuf inclinations ordinaires pour marquer nôtre reconnoiſſance pour

un ſi grand bien-fait.

Ces honneurs n'étoient pas pour les ſeuls Peres Jeſuites. Les François y ont eû leur bonne part. L'Empereur a remis tous les droits du Vaiſſeau. Quand Monſieur le Chevalier de la Rocque en remercia le Prince, on ſe contenta qu'il le fit à la maniere Françoiſe par trois profondes reverences, c'eſt une diſtinction ſi extraordinaire dans cet Empire, qu'il n'y a point de Nation au monde qui puiſſe ſe vanter d'avoir été ainſi traitée à la Chine. Le Viceroy donna enſuite à manger à Meſſieurs nos Officiers avec toutes les ceremonïes Chinoiſes & toûjours avec la même diſtinction. Enfin on a remis juſqu'aux droits des Marchandiſes, ce qui ſe monte bien à quinze mille écus, & on a permis aux François d'acheter une

maiſon dans la Ville, pour fixer leur commerce. Tout cela s'eſt fait, Monſeigneur, ſur les ſeules Lettres que le R. P. Bouvet a écrit à l'Empereur. Nous ſommes ſur le point de partir pour la Cour de Pekin. Le Vaiſſeau ne peut retourner en France qu'au mois d'Octobre, mais je trouve la commodité d'un Anglois, qui part en peu de jours pour l'Europe, & je n'ay garde de la laiſſer échapper ſans vous aſſurer, Monſeigneur, qu'en quelque lieu du monde que je ſois, je regarderay toute ma vie comme le plus grãd honneur qui me puiſſe arriver la permiſſion que vous me donnez de vous dire, que je ſuis avec un tres-profond reſpect.

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble & tres-obéiſſant ſerviteur.
GIO : GHERARDINI.

A Canton ce 20. Février 1699.

LETTRE

A

MONSIEUR **

Touchant les honneurs que les Chinois rendent au Philoſophe Confucius & à leurs Ancêtres.

LETTRE
A
MONSIEUR **

Touchant les honneurs que les Chinois rendent au Philoſophe Confucius & à leurs Ancêtres.

MONSIEUR,

Vous voulez ſçavoir de quelle importance eſt l'affaire qui ſe traite maintenant à Rome touchant les honneurs que les Chinois rendent au Philoſophe Confucius & à leurs Ancêtres ; ce que prétendent en cela les

Jesuites ; avec quel avantage on dispute là-dessus de part & d'autres ; s'il est vrai que Confucius & les Morts soient reverés à la Chine cõme des Idoles, (car il faut cela pour que le culte qu'on leur rend soit une vraie idolâtrie.) Je ne puis vous rien dire de meilleur sur cette matiere, que ce que j'ai lu depuis peu dans une Apologie qu'on doit bientôt mettre au jour, à ce qu'on m'a dit, pour justifier le Decret d'Alexandre VII. que les Missionaires de la Compagnie qui travaillent à la Chine, ont pris pour regle de leur conduite depuis prés de cinquante ans, & qu'ils ont cru pouvoir suivre en sureté de conscience.

1. L'affaire est d'une telle consequence, qu'il ne s'agit pas de moins que de la ruine ou de la conservation, & même de l'ac-

croiſſement de la Foi Chrêtienne dans le vaſte Empire de la Chine. Car ceux qui tolerent les pratiques de ce païs-là, & ceux qui les condamnent, tombent d'acord que la Religion y ſeroit dans un extrême peril, ſi l'on venoit à révoquer le Decret du Pape Alexandre, & à interdire l'uſage des ceremonies qu'il a permiſes, & qui ſont autoriſées par les loix. D'autre part il eſt certain que s'il y eut jamais un temps propre pour prêcher la Foi aux Chinois, c'eſt celui-ci aprés l'Edit de l'Empereur ſi favorable aux Chrêtiens, pourvu toutefois que le Decret du Pape ſubſiſtant, on ne change rien dans les coûtumes reçuës & tolerées.

Les Miſſionaires de la Compagnie ſavent qu'il eſt de la Foi, *qu'on ne doit jamais rien faire de*

mal dans l'eſperance de quelque bien qu'on en peut tirer: ils ſavent qu'il ne faudroit pas acheter le ſalut de tous les hommes par un ſeul peché veniel, & bien moins par un crime auſſi énorme que l'Idolâtrie. C'eſt pourquoi Monſieur Maigrot leur rend juſtice, quand il dit qu'ils ne permettent les ceremonies dont-il eſt queſtion, qu'à cauſe *qu'il leur paroît plus vrai qu'elles ne ſont que de police, & que la Religion n'y a point de part.* Mais ils ſavent bien auſſi, qu'on pecheroit grievement contre la loi de la Charité, tãt envers Dieu qu'envers le prochain, & contre le Commandement d'aller annoncer l'Evangile aux Infideles, ſi en défendant des choſes de ſoi tolérables, on fermoit la porte du Ciel à une infinité d'ames. L'affaire qui ſe traite à Rome eſt

donc d'une extrême conſequence. Car ſi d'un côté il eſt dangereux de permettre des ceremonies que quelques-uns croient ſuperſtitieuſes, il l'eſt encore bien davantage de violer la loi divine dans un point tres-conſiderable, en s'obſtinant à ne pas vouloir ſouffrir d'anciennes coûtumes que tant d'habiles gens trouvent innocentes.

2. Dans une affaire comme celle-ci, qu'on embroüille tous les jours, les Jeſuites qui ſont en Europe, declarent qu'ils ne prétendent autre choſe, ſinon que la verité s'éclairciſſe. Car ſi le Pape, aprés avoir bien examiné les raiſons de part & d'autre, juge à propos de faire un nouveau Decret par où il caſſe le premier; s'il trouve bon de défendre ce qu'un de ſes Predeceſſeurs avoit permis, ils prote-

ſtent qu'eux & leurs Miſſionaires obéïront aveuglément & de tout leur cœur à ce que le Chef de l'Egliſe aura ordonné, quoi qu'il en puiſſe arriver à la Chrétienté de la Chine. C'eſt pourquoi dans ce qu'ils produiſent, & dans ce qu'ils ont produit juſqu'à cette heure pour prouver que les ceremonies Chinoiſes n'ont rien de mauvais quant à leur ſubſtance, leur intention a toûjours été, & eſt encore aujourd'hui, de faire que le St. Siége connoiſſe mieux le ſujet de la diſpute, & qu'il puiſſe plus facilement diſtinguer ce qui eſt mauvais & condamnable, d'avec ce qu'on doit défendre.

3: Quoique je connoiſſe aſſez les Jeſuites pour aſſurer que c'eſt là tout leur deſſein, je ne ſaurois diſſimuler une choſe qu'il eſt important que Rome n'i-

gnore pas ; c'eſt qu'il s'en faut bien que pour défendre leur cauſe ils ayent les mêmes avantages que leurs Adverſaires ont pour ſoûtenir la leur. Ceux-ci ſont venus de la Chine munis & armés de mandemens, de libelles, de lettres, de certificats, de ſignatures favorables à leur parti : au lieu que les Jeſuites ayant ignoré ce que l'on tramoit contre eux, ſont demeurés tranquillement dans leur Miſſion ſans ſonger à rien préparer pour leur défenſe ; ſans ſavoir méme qu'on leur faſſe ici des affaires, ni qu'on leur ſuſcite à Rome un fâcheux procés. Sans doute que s'ils ſavoient en quel état ſont les choſes, ils ramaſſeroient ſans peine une infinité d'atteſtations, de ſignatures, de lettres, non-ſeulement des plus ſavans d'entre les Chrê-

tiens, mais d'un grand nombre de Miſſionaires, de Vicaires Apoſtoliques, & d'Evêques, mais encore de beaucoup de Seigneurs Payens, de Mandarins, & peut-être même de l'Empereur, témoins non recuſables de leur religion & de leur foi.

4. Par ces témoignages bien averés on jugeroït certainement que les Chinois n'honorent leur Confucius que comme le Maître & le Docteur de la Nation, & leurs Peres que comme ceux qui leur ont donné la vie; mais que du reſte ils ne reconnoiſſent rien en eux de ſurnaturel & de divin : que les loix de l'Empire ne portent point qu'ils doivent leur demander ou attẽdre d'eux des graces; & qu'au contraire s'ils leur en demandent, ils pechent contre les loix

mêmes : que les honneurs qu'ils leur rendent ne ſont que des honneurs civils & purement de police, & qu'on ne reconnoîtroit pas qu'ils fuſſent quelque choſe de plus, quand on tomberoit d'acord que devant certains Tableaux de bois ſur leſquels leurs noms ſont écrits, on allume des bougies, on brûle des parfums, on offre des animaux, &c. puiſqu'on pratique ſouvent les mêmes choſes pour faire honneur aux Mandarins à leur arrivée dans quelque province ; on dreſſe des tables devant leur porte ; on y brûle de l'encens ; on y allume des bougies ; on y offre des animaux, des chevres, des porcs, & on choiſit les meilleurs qu'on peut trouver, on les égorge même quelquefois par honneur en préſence des Mandarins.

5. Les Missionnaires de la Compagnie peuvent ajoûter avec beaucoup d'autres, & ils sont prêts de l'affirmer par serment, que jamais ils n'ont permis aux Néophytes d'assister aux deux ceremonies qu'on fait deux fois l'an à l'honneur de Confucius, & qu'ils leur ont toûjours tres-expressement ordonné de bien observer à l'égard de leurs Ancêtres le Decret du Pape Alexandre, qui veut qu'on retranche tout ce qui peut y avoir de superstitieux; & qu'au cas que les Payens mêlent aux coutumes permises des superstitions, les Néophytes qui sont présens ne manquent pas de protester contre.

6. Au reste Monsieur Maigrot a tellement été persuadé que les Jesuites étoient en droit de suplier tres-humblement Sa

Sainteté, que pour un entier éclairciſſement il leur fût permis de faire venir de la Chine un ou deux de leurs Miſſionaires, [a] qu'*il s'offre lui-même de faire le voyage avec un Compagnon*., pourvu qu'il plaiſe au Pape d'ordonner qu'il ne parte point de ce païs-là, que les Jeſuites qui ſeroient deſtinés pour venir ſoutenir cette cauſe à Rome n'en fuſſent partis. Mais que l'on remarque bien ce qu'il dit, qu'*il a beſoin d'un Collegue dans une affaire d'une auſſi grande diſcuſſion qu'eſt celle-ci, & qu'il n'eſt pas expedient que lui ſeul en ſoit chargé.* Si cela eſt, les Jeſuites de la Chine n'ont pas moins beſoin d'avoir deux de leurs Miſſionaires, qui viennent à Rome avec les inſtructions néceſſaires, & avec des pieces authen-

[a] *Hiſt. chit. Sin. pag.* 400. 401.

tiques, pour informer pleinement Sa Sainteté de l'état des choſes.

7. Or tout le monde ſait qu'il y a plus de deux ans que Monſieur Charmot eſt venu par l'ordre de Monſieur Maigrot pour ſoutenir ſon parti contre les Jeſuites. On ſait de plus que le P. Aleoniſſa eſt de retour en Europe il y a plus de ſix mois pour apuyer le mandement de Mr. Maigrot, dont il avoit fait l'éloge avant même qu'il fût parti de la Chine, comme il paroît par deux de ſes Lettres préſentées à la Sacrée Congregation en 1697.

Monſieur Maigrot a donc ce qu'il deſiroit: car il a deux hommes retournés de la Chine pour défendre ſon parti : il en eſt tout autrement des Jeſuites, ils n'ont encore à Rome aucun de

leus Miſſionaires, & ils n'en ont pû faire venir aucun de la Chine qui puiſſe parler & ſoûtenir la cauſe commune. Je dis qu'ils n'en ont pu faire venir aucun : car leurs Adverſaires ont juſqu'ici tellement pouſſé l'affaire à Rome, qu'il ſembloit qu'on fut toûjours ſur le point de la juger. C'eſt pour cela que les Jeſuites n'ont jamais cru avoir autant de temps qu'il en faloit pour faire venir aſſez-tôt des extremités de la Terre des gens capables d'inſtruile les Juges de ce qui s'eſt paſſé à la Chine ſur cette affaire là.

A la verité le Pere Bouvet vint il y a plus de deux ans, comme Envoyé de l'Empereur de la Chine au Roi Tres-Chrêtien : il fit avec Mr. Charmot une partie du voyage ; mais ce Monſieur ſçut ſi bien lui diſſi-

muler tant à la Chine que ſur les chemins ce qu'il méditoit contre les Miſſionaires de la Compagnie, que le Pere n'eut jamais le moindre ſoupçon qu'il voulût leur intenter à Rome un tel procés, ainſi il vint en Europe ſans apporter ni atteſtations, ni lettres, ni apologies, ni rien d'authentique; & il s'en eſt retourné de même en Aſie preſque ſans avoir rien fait.

Il eſt donc certain que de ce côté-là la partie n'eſt pas égale. Car outrè que les Reverends Peres Dominicains ſont intervenus & ont écrit contre les Jeſuites, Monſieur Maigrot a dans Rome deux Procureurs ou deux Avocats qui ſont venus de la Chine, & les Jeſuites au contraire n'en ont pas un ſeul; & neanmoins ſi on l'en veut croire, *un ſeul ne peut pas ſuffire dans*

une affaire de ſi grande conſe-quence. Je ne dis rien que tout l'Europe ne ſache.

8. Si donc il plaiſoit au Saint Siege d'acorder aux Jeſuites ce que le Chef de leurs Adverſaires n'a pas cru qu'on dût leur refuſer ; Si on trouvoit bon qu'ils fiſſent venir de la Chine un ou deux de leurs Peres , qui ſçuſſent parfaitement en quel état eſt le Chriſtianiſme dans ce païs-là , & qui puſſent comme témoins oculaires en rendre compte à ſa Sainteté , quoique cela dût retarder pendant quelque-temps le jugement du procés , l'inconvenient , ſi on y en trouvoit , ſeroit bien recompenſé par l'avantage qu'on tireroit de la parfaite connoiſſance d'une affaire qui eſt le ſujet de tant de diſputes ; pour prononcer enſuite une Sentence ,

non - ſeulement proviſionelle, qui ne termineroit pas le different : mais une Sentence definitive, que jamais aucun Vicaire Apoſtolique n'entreprendroit d'infirmer, comme a fait Monſieur Maigrot celle d'Alexandre VII. ſous prétexte que les informations données à ſa Sainteté n'auroient pas été ou veritables ou ſuffiſantes. C'eſt là ſans doute la ſeule choſe qui peut unir à jamais tous les Miſſionaires, & leur ſervir d'une regle ſure & immuable pour leur conduite a l'égard des nouveaux Chrêtiens de la Chine.

9. Que ſi pour des cauſes qui nous ſont inconnuës le S. Siege en juge autrement ; s'il commande aux Jeſuites qui ſont en Europe, de répondre pour leurs freres qui ſont à la Chine, avant que quelqu'un de ceux - cy ait

pu venir plaider leur cauſe, & propoſer leurs raiſons, ils obéïront ſans replique. Mais parce que de tous côtés on s'eſt plaint qu'ils ne donnent rien au public, qui puiſſe ſervir à leur juſtification, pendant que leurs Averſaires rempliſſent le monde de livres & de libelles, & qu'ils font même imprimer les mémoires qu'on a préſentés à la Sacrée Congregation, j'aprens qu'enfin ils ont réſolu de faire paroître dans peu de temps pluſieurs Apologies pour leurs Miſſionaires.

J'en ay vu une qui contient, 1°. le Decret d'Alexandre VII. touchant les ceremonies qu'on doit permettre aux Chinois: 2° le Mandement fait par Monſieur Maigrot pour reformer ce Decret du Pape: 3°. les Remarques ſur le Mandement de Mr.

Maigrot, avec les Reponſes à la Critique : 4. une Expoſition ſincere du fait, & une exacte deſcription des ceremonies de la Chine ſuivant le témoignage des Miſſionaires non-ſeulement de la Compagnie, mais des autres Ordres Religieux, qui ont reconnu & déclaré de bonne foi, que les honneurs que ceux du païs rendent à Confucius & à leurs Ancêtres, ſont des devoirs purement civils, & nullement de Religion.

Par tout cecy vous voyez, Monſieur, que l'affaire dont-il s'agit eſt de la derniere conſequence ; & c'eſt la premiere choſe que vous deſiriez ſavoir. Vous voyez auſſi que les Jeſuites ne prétendent rien dans cette diſpute, ſinon que l'on diſtingue ce qui eſt vray de ce qui eſt faux ; ce qu'il faut faire

de ce qu'il faut éviter : qu'ils ſont auſſi prêts de recevoir le Decret d'Innocent XII. s'il en fait un contre les ceremonies, qu'ils ſe ſont montrés religieux obſervateurs de celui d'Alexandre VII. qui aprés avoir oüi les deux parties, & examiné leurs raiſons, a déclaré que l'on devoit les permettre. C'eſt là la ſeconde choſe.

Quant à la troiſiéme, vous comprenez bien que les Jeſuites de la Chine, qui n'ont pas ſeulement été avertis de ce qui ſe paſſoit à Rome contre les ceremonies Chinoiſes, n'ont pu prendre pour les ſoûtenir les mêmes meſures que celles que leurs Averſaires ont priſes pour les attaquer.

Car bien que ceux de leur Compagnie qui ſont en Europe, croyent avoir ſuffiſament

dequoi juſtifier leurs freres, ils voyent bien pourtant que leur cauſe paroîtroit ſans comparaiſon meilleure, ſi de même qu'il eſt venu de la Chine deux perſonnes pour apuyer le Mandement de Mr. Maigrot contre les ceremonies Chinoiſes, il en étoit venu de même deux autres bien avertis & préparés pour ſoûtenir le Decret d'Alexandre VII. Car alors on opoſeroit témoignages à témoignages, lettres à lettres, ſignatures à ſignatures, & l'on en auroit ſans doute de plus authentiques & en plus grand nombre que n'en ont eu Monſieur Maigrot & Monſieur Charmot.

Enfin pour la quatriême choſe, qui eſt de ſçavoir ſi Confucius & les Morts ſont adorés à la Chine comme des Idoles, c'eſt le ſujet de la queſtion prélimi-

naire, que je raporterai ici mot à mot, comme je l'ai luë dans l'Apologie.

Si dans la Chine les gens de lettres reconnoiſſent pour des Dieux leur Philoſophe Confucius & leurs Ancêtres.

CEux qui condamnent les ceremonies des Chinois, ſont portés à les condamner, parce qu'ils croyent qu'elles tiennent de l'idolâtrie. C'eſt pourquoi il faut qu'ils ſupoſent que Confucius & les Morts à qui l'on rend quelque honneur, ſont des Idoles, & qu'on les revere comme des Dieux. Car ſi cela n'eſt pas vrai, l'honneur qu'on leur rend ne peut paſſer pour Idolâtrie. Auſſi tous ceux qui ſe ſont rendus parties à Rome contre les Jeſuites, n'ont rien

omis pour prouver que ce ſont de vrayes Idoles ; ils ont employé pour cela & la raiſon & l'autorité, ils l'ont publié dans toute l'Europe comme quelque choſe d'averé & de certain.

Ils ont eſſayé de le prouver par raiſon, en diſant que l'on bâtit à l'honneur de Confucius & des Morts de vrais Temples, & qu'on leur fait de vrais Sacrifices ſur de veritables Autels. Si cela eſt vrai, comme ils le prétendent : on ne peut nier que les Chinois ne reconnoiſſent quelque eſpece de divinité dans ceux à qui ils rendent ces ſortes d'honneurs. L'Auteur de l'Apologie des Dominicains de la Chine s'aplaudit fort là-deſſus, en diſant : [b] *C'eſt en vain que ceux qui ont compoſé des Apologies pour les Jeſuites nous objectent*

b *Apologie des Domenicains, pag. 38.*

qu'à

qu'à la Chine Confucius n'eſt point honoré comme un Dieu ... Car n'eſt-ce pas le reconnoître comme un Dieu, que de lui offrir des ſacrifices ? Il allegue ſur cela le paſſage de S. Auguſtin : *Qui s'eſt jamais imaginé qu'on dût ſacrifier qu'à celuy ou qu'on a ſçu, ou qu'on a feint qui étoit Dieu ?*

Si le Sacrifice n'eſt donc autre choſe eſſentiellement qu'une oblation qu'on fait à un Dieu, ou feint ou réel, dans le deſſein de l'honorer comme Arbitre de la vie & de la mort, ou comme premier principe de quelque être que ce ſoit ; & s'il eſt conſtant d'ailleurs qu'on fait à la Chine de vrais Sacrifices à Confucius & aux Morts, il s'enſuit manifeſtement qu'on les reconnoît pour Dieux, & que les honneurs qu'on leur rend ſont de vrayes Idolatries.

Ce qu'on croit avoir prouvé par une bonne raiſon, on le confirme par une autorité, qui certainement eſt tres-foible, quoiqu'elle paroiſſe d'une grande force à Monſieur Charmot, lequel dans ſon Memorial intitulé, *Verité du Fait*, & preſenté à Noſſeigneurs les Cardinaux, conclut ainſi ſes raiſonnemens: [a] *Que peut-on deſirer de plus formel pour montrer que Confucius eſt reveré par les Chinois comme une Divinité?*

C'eſt donc pour cela que les Averſaires des Jeſuites ſe ſont ſi fort recriés contre la prétenduë Idolatrie des Chinois, & qu'ils en ont fait tant de bruit dans toute l'Europe. C'eſt par la même raiſon que Mr. Maigrot écrivant au Pape, [b] *On a* (dit-il) *ſujet de douter ſi preſque tout ce*

a *Hiſt. Cult. Sin. p.* 488. b *Ibid. p.* 403.

qu'il y a de Chrétiens à la Chine n'eſt pas Idolatre. Mais nous alons bien-tôt voir que ce doute ou cette crainte de Mr. Maigrot eſt ſans fondement ; que l'Apologiſte des Dominicains raiſonne mal ; que Mr. Charmot non-ſeulement ne fait rien pour eux, mais qu'il ſe contredit manifeſtement lui-même ; & qu'enfin l'Idolatrie qu'on attribuë aux Chinois Chrêtiens eſt une pure chimere.

Au regard des Miſſionaires de la Compagnie, ils ne permettent ces ceremonies ſi uſitées à la Chine, & ſi décriées par leurs Averſaires, qu'à cauſe qu'ils n'y trouvent rien de condamnable, & ils ſoûtiennent hautement que ce ne ſont point des Idolatries. Leur principale raiſon eſt, que conſtamment les Chinois ne mettent ni

Confucius ni leurs Ancêtres au nombre des Dieux, & qu'ils n'ont par conſequent pour les honorer en cette qualité ni vrais Sacrifices, ni vrais Temples, ni vrais Autels.

Pour ce qui eſt de Confucius, on a fait voir & dans les Remarques ſur le Mandement de Mr. Maigrot, qu'on a adreſſées à la Sacrée Congregation, & dans la Suplique qu'on a fait au Pape, que ce n'eſt point une Idole parmi les Chinois, & on l'a prouvé ſi clairement, que Mr. Charmot convaincu de la verité, s'eſt enfin rendu, & a eu honte de l'avoir publié.

Mais comme il eſt de la derniere conſequence dans une cauſe comme celle-ci, que toute l'Europe, & tout Rome en particulier ſache qu'on ne conſidere comme des Divinités, ni

Confucius, ni à plus forte raiſon les Ancêtres ; Je raporteray en peu de mots ce qui eſt traité plus au long dans les deux écrits dont je viens de parler. [a] Commençons par le témoignage du Pere Jean de Paz de l'Ordre de Saint Dominique. Voici ſes paroles.

1. *Dans le Royaume de la Chine on n'attribue à Confucius ni Divinité ni Puiſſance ſuperieure à celle des hommes ; & ſur ce point les Chinois ſont parfaitement d'acord : j'en ſuis convaincu par les Relations de nos Peres qui ſont en ce païs-là. Ils diſent en premier lieu, que quand les Chrêtiens veulent proteſter devant les Gentils qu'ils ne reconnoiſſent ni Divinité ni Puiſſance extraordinaire dans Confucius, on les écoute froidement & ſans*

a *In Reſp. ad quæſt. 20. folio 198.*

se fâcher contre eux. Certainement si la créance commune des Chinois étoit qu'il y eût en ce Philosophe quelque chose de divin, & quelque puissance au dessus de celle des hommes pour les assister au besoin, les Gentils porteroient impatiemment qu'en leur presence on lui disputât ces avantages. Ils traiteroient ceux qui en useroient de la sorte,[a] comme on traita autrefois S. Paul à Ephese ; sitôt que les Ephesiens lui entendirent prêcher hardiment que les Dieux qu'ils adoroient étoient des faux Dieux, tout le Peuple entra en fureur contre luy ; ils se mirent à crier : La Diane des Ephesiens est une grande Déesse.

Cette raison (ajoûte-t'il) *paroîtra encore plus forte, si l'on considere que les Chrêtiens de la Chine ne refusent point à Confu-*

[a] Act. 19.

cius les honneurs qui luy ſont dûs comme au Prince des Philoſophes, de peur d'irriter les Gentils, qui pour le vanger les empêcheroient de parvenir aux dégrés; & neanmoins ils ne craignent point de dire qu'il n'eſt pas Dieu, qu'il n'a aucun pouvoir de les aſſiſter.

Cela montre bien que par les Loix du Royaume, & par le conſentement general des Peuples, on rend des honneurs publics à Confucius comme au Docteur de la Nation, & que ſans cela on paſſeroit pour ingrat & pour infracteur des Loix. Mais en même temps on peut remarquer qu'il n'y a ny Ordonnance ny Coûtume qui oblige de luy rendre un culte religieux, & de luy attribuer la Divinité, ou quelque puiſſance ſouveraine.

Nos Peres (continuë ce Dominicain) *dans leurs Relations*

racontentent qu'un jour un Chrêtien ayant proteſté devant pluſieurs Infideles, qu'il ne reſpectoit dans Confucius que ſa qualité de Docteur, & que du reſte il ne reconnoiſſoit en luy ny Divinité ny Puiſſance; les Infideles ſe mirent à rire, en diſant: Peut-être vous figurez-vous que quelqu'un de Nous prend Confucius pour un Dieu, & qu'il le croit aſſez puiſſant pour nous aſſiſter. C'étoit un homme comme nous; & ſi nous avons de la veneration pour luy, ce n'eſt qu'à cauſe de ſon éminente Doctrine, & des inſtructions qu'il nous a laiſsées.

De tout cecy (pourſuit-il) *l'on peut recueillir qu'on ne croit point communement à la Chine que Confucius ſoit Dieu, ny qu'il ait aucun pouvoir, puiſque ce n'eſt point l'opinion de ceux qui doivent le plus s'intereſſer dans ce qui regarde ſa gloire.*

Voilà ce que dit le Pere Jean de Paz dans ſes Réponſes qui furent imprimées à Manile en 1680. aprés avoir été examinées & approuvées avec Eloge par le Docteur D. François Pizarro de Orellana, Archidiacre & Grand Vicaire de Manile, lequel témoigne les avoir luës par l'ordre de Dom Philippe Pardo Dominicain, Archevêque de Manile. Il eſt encore marqué à la fin, qu'elles furent imprimées avec permiſſion de ce Prélat, & avec celle du Reverend Pere Baltazar de ſainte Croix Commiſſaire du S. Office, & Provincial de ſon Ordre. Tous ceux-cy étoient ſans doute du ſentiment de l'Auteur des Réponſes; & l'on ſaura en paſſant, que l'Archevêque qui les a approuvées étoit fort contraire aux Jeſuites, & qu'ainſi ſon

approbation ne doit pas être ſuſpecte.

Quant au Pere Jean de Paz, c'étoit un Religieux d'une grande autorité non-ſeulement parmi les ſiens, mais auprés de toutes ſortes de perſonnes, comme il paroît par les loüanges qu'on lui donne dans la Préface qu'on a ajoûtée à ſon ouvrage, en forme d'Epitre dedicatoire au Tres-Reverend Pere Antoine de Monroy, General de l'Ordre de S. Dominique. Voici les paroles. *Les Chapitres, les Maiſons Religieuſes, les Communautés, les Tribunaux, une infinité de gens le ſuivoient comme leur guide, le reſpectoient comme leur Maître, l'écoutoient comme leur oracle.... Il étoit même conſulté par les Evêques, par les Nonces Apoſtoliques, par les Pro-Vicaires Generaux.* Il eſt donc certain

que ſon témoignage en vaut pluſieurs.

[a] 2. Ce qu'il dit eſt confirmé par Dom Gregoire Lopez, Chinois de nation, Dominicain, ancien Miſſionnaire, & Evêque de Pekin; par le P. Dominique de S. Pierre, & par pluſieurs du même Ordre.

[b] 3. Le Pere Emanuël Diaz Vice-Provincial des Jeſuites aſſure qu'ayant un jour demandé à un Officier qui préſidoit aux ceremonies, s'il croyoit que Confucius fût un Dieu, ou qu'il y eût en lui quelque choſe de divin : *Penſez-vous*, lui répondit cet homme, *que les Chinois ſoient aſſez ſots pour s'imaginer que celuy qu'on ſçait qui eſt né, qui a vêcu, & qui eſt mort comme les autres, puiſſe être plus*

a *In Tract. S. Congr. oblato.*
b *Bartoli in China. pag. 75.*

qu'homme ? Il ajoûta, que toutes les ceremonies qu'ils pratiquoient en ſon honneur, n'étoient que de ſimples marques du reſpect & de la reconnoiſſance qu'ils avoient pour lui, comme pour leur Maître.

[a] 4. Le Pere Matthieu Ricci Fondateur de la Miſſion de la Chine en parle en ces termes. *Les Chinois ne reconnoiſſent rien dans leurs Ancêtres qui ſoit au deſſus de l'homme ; ils ne leur demandent rien, & ils n'en eſperent rien.* Puis paſſant à Confucius : *Ils ne luy offrent*, dit-il, *aucunes Priéres, ils ne luy demandent rien, ny n'attendent rien de luy, non plus que des Morts.*

5. Plus de quatre-vingts Miſſionaires qui ont travaillé à la Chine, les uns vingt, les autres trente, les autres quarante, &

[a] *In ſuis Commentariis à Trigautio editis an. 1615. p. 107. 108. lib. 2. cap. 10.*

quelques-uns prés de cinquante ans, assurent la même chose, qui quand on voudra sera attestée par plus de trois cens mille Chrétiens, lesquels à la mode du païs font de profondes reverences devant les tableaux ou les écriteaux de Confucius; ce qu'ils ne feroient jamais, s'ils le croyoient une Idole.

6. Il est constant par le témoignage des Auteurs Classiques, que les Chinois ne mettent Confucius ni au nombre des Esprits ou des Genies qui sont reverés par les gens de lettres, ni dans le rang des Idoles, que les Bonzes proposent au Peuele comme des Divinités. De ces deux choses, la premiere se verifie par un de leurs livres, intitulé, *Examen des Ceremonies*, où à l'occasion de certaines portes à treillis qu'on mettoit dans quelques sales de

Confucius, & qu'on n'y devoit pas souffrir, on lit ces paroles : *C'est traiter Confucius comme un Esprit, que de mettre dans ses sales des treillis : or on ne peut sans contrevenir aux Ordonnances des Empereurs lui donner rang parmi les Genies ou du Ciel ou de la Terre.*

L'autre se prouve par un Edit publié dés l'an 1438. qui porte défense expresse de la part de l'Empereur *d'offrir des presens à Confucius dans les Temples des Idoles qu'on nomme* Hoé & Lao Tan. C'est donc une verité incontestable, que les Chinois n'adorent comme des Dieux ni Confucius, ni à plus forte raison leurs autres Docteurs, ni les Mânes de de leurs Ancêtres. C'est pourquoi le Pere Gabiani ancien Missionaire, écrivant sur ce sujet: *Si quelqu'un* (dit il) *quand ce ne seroit qu'en interrogeant, donne à*

Confucius le nom de Dieu ou d'Idole, les gens de lettres, qui ſont ceux dont on parle ici, ſe moquent de lui, & le renvoyent même avec indignation & avec mépris. Nous le voyons tous les jours, quoique parmi le Peuple groſſier & ignorant il puiſſe arriver quelque choſe de contraire.

7. Monſieur Maigrot qui prétend que Confucius eſt l'Idole des gens de lettres, ſe contredit manifeſtement, puiſqu'il les fait tous Athées. Or les Athées n'ont point d'Idoles, & c'eſt en cela qu'ils different des Idolatres.

Par toutes ces preuves il n'y a perſonne qui ne doive être convaincu que les Chinois ne reconnoiſſent ni Confucius ni leurs Ancêtres pour des Dieux. Monſieur Charmot en eſt lui-même ſi perſuadé, que dans ſa Réponſe non-ſeulement il en convient

avec les Jesuites, mais qu'il se plaint hautement de ce que l'Auteur de la Suplique au S. Pere a voulu faire acroire au monde que Mr. Maigrot & lui avoient soutenu le contraire. Voici de quelle maniere il exprime son chagrin. [a] *Les Peres de la Compagnie nous font dire à Mr. Maigrot & à moi des choses fausses & absurdes, afin de pouvoir nous insulter & nous condamner par le témoignage de nôtre propre conscience. Nous n'avons jamais dit que les Savans de la Chine honorassent Confucius & leurs Morts comme des Dieux.*

[b] Cependant quiconque lira le texte qu'on a allegué ci-devant, verra que Mr. Charmot a déclaré en termes formels, que Confucius passe à la Chine pour une Divinité; & il a confirmé

a *Hist. Sin. pag.* 296. b *Ibid. pag.* 403.

la même choſe autant de fois qu'il a dit qu'on offre à ce Philoſophe & aux Morts de veritables ſacrifices. Mais que Monſieur Charmot ſe ſoit contredit, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Tel eſt le ſort de tous ceux qui avancent des fauſſetés, s'ils ne ſont bien ſur leurs gardes. Il a donc grand tort de ſe plaindre que l'Auteur de la Suplique lui ait fait une calomnie. Mais pour le préſent il nous ſuffit de dire qu'il eſt faux, qu'il eſt abſurde par la confeſſion même de Monſieur Charmot, que les Savans de la Chine mettent Confucius & les Morts au rang des Dieux; il eſt en cela du ſentiment des Jeſuites; & quand il n'en ſeroit pas, il en devroit être pour les raiſons convaincantes que nous en avons apportées.

Mais que concluent de là les

Jeſuites ? ce qui eſt deciſif dans une affaire de cette conſequence, ſçavoir qu'on ne fait donc point de vrais ſacrifices ni à Confucius ni aux Ancêtres ; qu'on ne leur conſacre point de vrais Temples ; qu'on ne leur dreſſe point de vrais Autels. Car pour repeter ce que dit S. Auguſtin déja cité par l'Apologiſte des Dominicains : *Qui s'eſt jamais imaginé qu'on dût ſacrifier qu'à celui ou qu'on ſçavoit, ou qu'on croioit, ou qu'on feignoit être Dieu?* Or les Chinois, comme enfin Mr. Charmot le confeſſe, ni ne ſavent, ni ne croyent, ni ne feignent que Confucius & leurs Ancêtres ſoient vraiment des Dieux : ils ne leur offrent donc point de veritables victimes ; ce ne ſont donc point de vrais Sacrifices que les honneurs qu'ils leur rendent à la maniere & ſe-

lon les Loix du païs ; on ne doit donc pas appeller leurs ſales, des Temples, ni leurs tables des Autels ; les ceremonies qu'on y pratique ne ſont donc point des Idolatries ; c'eſt donc quelque choſe de faux & d'abſurde que tout ce qu'on publie dans l'Europe, & ce qu'on écrit au Pape touchant cette Idolatrie qu'on impute aux Chinois Chrêtiens ; Mr. Maigrot n'a donc pas dû reformer le Decret d'Alexandre VII. ſur les conteſtations de la Chine, ſous prétexte de vouloir détruire une idolatrie imagnaire.

Monſieur Charmot forme une inſtance : *Quoique les Chrêtiens*, dit-il, *ne regardent ni la Mere de Dieu, ni les Anges, ni les Saints comme des Divinités, le culte qu'ils leur rendent ne laiſſe pas d'être un culte Religieux : ainſi bien que les Chinois ne prétendent point hono-*

rer Confucius ni leurs Ancêtres comme des Idoles, il ne s'enſuit pas que leurs ceremonies ne puiſſent être des actes de religion; & ſi ce ſont des actes de religion, elles ſont au moins ſuperſtitieuſes, & par conſequent condamnables.

A cette objection je répons: premierement, qu'on a fait voir clairement que ces ſortes de ceremonies ne ſont point des Idolatries, puiſque ni Confucius ni les Morts ne ſont nullement des Idoles; qu'ainſi on n'a pu ſans une évidente calomnie faire paſſer les Chinois Chrêtiens dans toute l'Europe pour des idolatres.

2. Je répons que les ceremonies dont-il s'agit, ne ſont que des reglemens de Police; qu'elles n'ont rien de commun avec la Religion; & qu'on a eu tort de les décrier comme impies

& ſuperſtitieuſes, du moins quant à la ſubſtance : car s'il arrive par accident qu'on y mêle quelque choſe qui ſente la ſuperſtition, les Chrêtiens n'y prennent point part, ils proteſtent même contre quand il eſt beſoin, & ils obſervent ſi exactement le Decret d'Alexandre VII. qu'il n'y a rien à cet égard de plus net & de plus loüable que leur procedé.

3. Je répons que les Fidéles honorent la Mere de Dieu, les Anges & les Saints à cauſe de la grace ſantifiante & des autres dons ſurnaturels que Dieu leur a communiqués, & que par cette raiſon le culte qu'ils leur rendent eſt un culte Religieux : mais qu'il en eſt tout autrement des Chinois à l'égard de Confucius & de leurs Ancêtres, puiſqu'ils ne connoiſſent en eux nul-

le qualité qui ſoit au deſſus de la nature & de la condition des hommes, & que s'ils ont de la veneration pour eux, ce n'eſt que par un motif de gratitude ou pour la ſcience, ou pour la vie qu'ils en ont reçuë. Cet honneur étant donc civil, & ne regardant en nulle ſorte la Religion, il n'eſt nullement ſacrilege ni ſuperſtitieux.

4. Je réponsque bien loin que les Chinois reverent dans Confucius & dans leurs Ancêtres une veritable & parfaite ſainteté dont-ils n'ont nulle connoiſſance, leurs vertus moralës ne ſont pas méme ce qu'ils conſiderent le plus en eux dans l'honneur qu'ils leur rendent, quoiqu'elles puiſſent être l'objet d'un culte purement civil. Car ſoit qu'ils ayent été gens de bien ou vicieux, ils leur rendent aprés leur

mort les mêmes honneurs avec les mêmes ceremonies instituées par les Philosophes, & ordonnées par les Empereurs pour le bien public. Ce qu'ils honorent dans Confucius, c'est sa doctrine plûtôt que sa probité, comme on verra dans son lieu, & ils ne nient pas que même parmi leurs Docteurs, pour lesquels ils ont tant de veneration, il n'y ait eu des gens fort vicieux.

5. Je répons que suivant les Loix de l'Empire & les Livres Classiques de la Chine, ceux qui font des oblations en l'honneur de Confucius ou de leurs Ancêtres, ne leur demandent rien, & n'attendent rien d'eux : d'où il s'ensuit manifestement qu'ils ne reconnoissent rien en eux de surnaturel. Nous en avons une preuve demonstrative dans les textes suivans, que l'on a tiré du Livre

qu'ils nomment *Liki*, où il eſt traité des offrandes qui ſe font au premier eſprit appellé *Xamti*, & aux autres Genies tutelaires du païs. *En leur faiſant ces offrandes on implore leur ſecours, on leur rend des actions de graces, & on les prie de détourner les malheurs dont on ſe croit menacés.* Pour celles qu'on adreſſe aux Morts, voici ce qui eſt marqué. *Dans les oblations qu'on fait en memoire de ſes Ancêtres, on ne leur demande rien.* Et plus bas : *La fin de ces oblations eſt de continuer à marquer l'amour qu'on porte tant à ſes Parens qu'à ſes Bien-facteurs même aprés leur mort, & de ſuppléer en quelque ſorte au peu de ſoin qu'on a eu pendant leur vie de pourvoir à leur entretien, & de leur rendre l'obéïſſance qu'on leur devoit.* Il ne paroît rien de ſurnaturel, rien en cela que de civil.

Il eſt

Il eſt à remarquer dans le même Livre, que loin de leur demander quelque choſe, *on n'a pas même la volonté d'obtenir d'eux quelque heureux ſuccés ou quelque bonne fortune.* * Il ſe trouve quantité de textes ſemblables, & les Adverſaires ne ſe plaignent pas qu'on les ait falſifiés ou ſupoſés.

Mr. Charmot répond à cela, *qu'ils ne ſe doivent entendre que de la premiere inſtitution des ceremonies, qui ne ſont plus comme elles etoient au commencement.* Mais il eſt ſans doute que la coûtume de ne rien demander à Confucius & aux Morts eſt toûjours univerſellement la même; & cela ſe prouve par le témoignage des Peres Ricci, Martini, Brancati, Intorcetta & le Favre; & par la Réponſe qu'a faite Mr. Aleoniſſa touchant certaines prieres que

* *In Hiſt. Cult. Sin. pag.* 220.

quelques particuliers ſans autorité & ſans aveu ont inſerées dans les Livres de la Chine.

Il y a plus de cent ans que le Pere Matthieu Ricci parlant des Chinois : *Comme ils ne reconnoiſſent*, diſoit-il, *rien de divin dans leurs Ancêtres, & qu'ils ne leur demandent ni n'attendent d'eux aucun bien, l'honneur qu'ils leur rendent ne peut être condamné comme un culte ſacrilege.* Puis parlant de Confucius : *On ne le prie point*, ajoûte-t'il, *on ne lui demande rien, on n'eſpere rien de lui.*

6. Je répons qu'il reſulte de tout ceci, que les Chinois ſuivant l'opinion & la créance commune des gens de lettres, ne donnent à Confucius ni aux Mânes de leurs Ancêtres nulle puiſſance ſupérieure à celle du commun des hommes. Car du reſte ſi quelques particuliers ou par er-

reur ou par malice penſent & agiſſent autrement, c'eſt à leur malheur; ils ne doivent imputer leur ſuperſtition qu'à eux-mêmes. Les abus qu'ils commettent en cela ne gâtent point des ceremonies, qui d'elles-mêmes ſont innocentes; comme l'erreur & la ſuperſtition d'un aſſés grand nombre de gens groſſiers, qui honorent les ſaintes Images d'une maniere differente de celle que préſcrit le Concile de Trente, n'empêche pas que les Chrêtiens mieux inſtruits ne puiſſent leur rendre un culte legitime.

7. Je répons que c'eſt en vain qu'on nous objecte qu'il y a des Ceremoniaux Chinois, où il ſe trouve des prieres qui s'adreſſent aux Défunts: car on ſait que ces Ceremoniaux n'ont pas plus d'autorité parmi les Sçavans de ce païs-là, que les Livres here-

tiques en ont parmi nous, ou que ſelon la remarque de Monſieur Aleoniſſa, *les prieres qui s'y trouvent, y ont été inſerées par des gens ſans commiſſion & ſans aveu : ainſi ce ne ſont que des inventions de quelques particuliers ignorans & ſuperſtitieux, & l'on n'en doit pas rendre reſponſable toute la Nation. Tenons-nous-en à ce que diſent les Auteurs anciens qui n'ont point été corrompus; nous y verrons en termes formels la condamnation de ces pratiques ſacrileges & impies.

Je ne parle que de ceux qui n'ont pas été corrompus, & qu'on a eu ſoin de revoir & de corriger par autorité publique. *Car les plus ſçavans Interpretes aſſurent qu'avec le temps il s'y eſt gliſſé beaucoup de choſes apocryphes*

* *In ſuis Reſponſis.*

& contraires à la verité. C'eſt pourquoi parmi les Academiciens il y a, dit le Pere Philipucci, * *quantité d'habiles Cenſeurs, qui ont ordre d'examiner ſoigneuſement les Auteurs Claſſiques, & de diſtinguer ce qui eſt vrai & authentique, d'avec ce qui eſt faux & ſupoſé: ainſi nous devons uſer d'une grande circonſpection lorſque nous citons quelques paſſages de ces Auteurs; parce qu'autrement il eſt difficile de n'y être pas trompé. On a compoſé*, ajoûte-t'il, *un Traité fort ample ſur cette matiere, lequel paroîtra en ſon temps.*

Il y a encore ici trois choſes à remarquer. La premiere eſt que les Averſaires des Jeſuites nommẽt priéres de certains diſcours, qui à proprement parler ſont des Eloges des Défunts, ou des ſouhaits que font les Enfans & les

* *Philipuccium in ſno Praludio c. 2. a. 2. p. 14.*

Disciples pour marquer la joïe qu'ils auroient de revoir, s'il étoit possible, ou leurs Peres ou leurs Maîtres. La seconde est, que les Chinois sont persuadés que ce qui cause la prosperité de l'Etat, & le bonheur des familles, c'est l'obéïssance des sujets à leur Souverain, des enfans à leurs parens, des disciples à leurs maîtres, des femmes à leurs maris, &c. Or le soin qu'ils ont d'honorer les Morts comme s'ils étoient encore en vie, est ce qui contribue le plus à maintenir ce respect & cette obéïssance qu'on doit avoir pour les vivans. Ainsi cette felicité de l'Empire, ce bonheur des familles qu'on leur promet quand il s'aquittent de leurs devoirs envers les Morts, on ne le leur promet que comme une suite de leur obéïssance, & non pas comme un effet du pou-

voir & du mérite des Morts. La troiſiéme enfin, que ce n'eſt point une ſuperſtition que d'eſperer du *Xamti*, c'eſt à dire du premier Etre, qui eſt Dieu, quelque avantage temporel, pour avoir marqué ſa reconnoiſſance envers ceux dont on a reçu la vie, non plus que pour avoir fait l'aumône aux Pauvres, qui ſont des œuvres qu'on ſait lui devoir être agréables.

8. Je répons que ſi Mr. Maigrot prétend qu'à la Chine les gens de lettres invoquent Confucius, & eſperent de lui quelques graces, il ſe contredit lui-même, puiſqu'il aſſure que ces gens-là ont toûjours été Athées, & le ſont encore aujourd'hui. Car ceux qui nient qu'il y ait un Dieu, n'ont garde de dire que les ames ſont immortelles : & par conſequent il faudroit qu'ils euſ-

ſent perdu le ſens, s'ils leur demandoient & en eſperoient quelque choſe. Monſieur Maigrot, doit donc avoüer, qu'ils ne regardent ni Confucius ni leurs Ancêtres comme des Saints ou comme des Dieux.

9. Je répons que le P. Jean de Paz Dominicain certifie, ainſi que nous avons dit, non-ſeulement qu'on ne reconnoît à la Chine rien de divin dans Confucius, mais qu'on ne le croit pas plus puiſſant que les autres hommes. *Cette raiſon montre* (dit-il) *que ni la coûtume ni aucune loi du Royaume n'obligent de rendre à Confucius un culte religieux, & qu'on ne lui attribue ni divinité ni puiſſance.* De là vient que quelques Payens diſoient en ſe moquant d'un Chrêtien qui proteſtoit contre leurs ceremonies : *Vous figurez-vous donc que quel-*

qu'un de nous croit que Confucius eſt un Dieu, & qu'il a le pouvoir de faire du bien aux hommes ?

10. Je répons que le Pere Semedo ancien Miſſionaire, parlant des ceremonies les plus ſolennelles qui ſe pratiquent à l'honneur des Morts : *Ces ceremonies* (dit-il) *ou ces obligations ne ſont point de vrais ſacrifices : car ils ne conſiderent leurs Morts ni comme des Dieux, ni comme des Saints. Ce ne ſont que de ſimples témoignages du reſpect qu'ils ſe croyent obligés d'avoir pour ceux qui leur ont donné la vie.* Ces mots meritent d'être remarqués : *Ils ne conſiderent leurs Morts ni comme des Saints.* Ils ſont deciſifs en faveur des Chinois, & montrent qu'on ne les peut raiſonnablement ſoupçonner de ſuperſtition & d'idolatrie.

* *Part. 1. cap. 19. pag. 111.*

11. Je répons que Monſieur Aleoniſſa, que les Adverſaires des Jeſuites diſent être de leur ſentiment à Rome ſur l'affaire de la Chine, s'en explique neanmoins dans ſes Réponſes au Cardinal Caſanate d'une maniere qui confirme tout ce que nous avons prouvé dans cette queſtion préliminaire. Car aprés avoir diſtingué la ſecte des gens de lettres d'avec celle des Idolatres, il obſerve deux choſes.

La premiere eſt, que les Athées, entre leſquels Monſieur Maigrot compte tous les gens de lettres, ne connoiſſent point de vraie ſainteté, & qu'ils croyent que quand l'homme meurt, il meurt tout entier, & eſt reduit au néant. Ainſi quoique Confucius pendant qu'il vivoit fût un modele de toutes les vertus morales, en mourant il a tout perdu. *Non ri-*

conoſcono ſantità, perche ſieguono la Dottrina Ateiſtica, e penſano que morendo l'huomo, tutto finiſce. Riconoſcono queſti in Confucio un aggregato di tutte le virtù per il tempo che viſſe, e non più.

Remarquez ici avec Monſieur Aleoniſſa, que les gens de lettres ſont ſi éloignés de reconnoître Confucius pour un Dieu ou pour un Saint, que parmi eux on ne ſait pas même ce que c'eſt que vraye ſainteté; & que s'ils eſtiment ſes vertus, ce ſont celles qu'il avoit pendant ſa vie, & dont il ne luy reſte rien aprés ſa mort. Qui ne voit combien cela eſt contraire à ce que diſent & ce que repetent ſans ceſſe Monſieur Maigrot & Mr. Charmot touchant la créance des gens de lettres ſur le ſujet du Philoſophe Confucius? qui ne voit dis-je, cette manifeſte contrarieté? &

qui peut la voir ſans indignation?

La ſeconde choſe qu'obſerve Mr. Aleoniſſa, c'eſt que quelques particuliers du nombre des Idolatres mettent Confucius au nombre des Idoles; qu'ils ne l'adorent pourtant pas ouvertement & par tout, mais en cachete & en quelques endroits ſeulement ſans autorité publique, & contre la créance commune de toute la nation; encore ne donne-t'il pas cela pour conſtant. Voici de quelle maniere il en parle. *Mi pare che i Gentili veramente idolatri riguardano Confucio come un di loro Dei, benche en publico e con autorità publica non ſia frà quelli numerato, mà ſolo con privata autorità da queſto ò da quello, in queſto ò in quel luogo con autorità privata..... e contra il commune dell'Imperio per averlo impedito la ſetta litteraria.*

Il eſt donc clair par le témoignage de Mr. Aleoniſſa, que le ſentiment commun des Peuples de la Chine, & des gens de lettres en particulier, eſt que ni Confucius, ni à plus forte raiſon les Ancêtres ne doivent point être honorés comme des Dieux, ni comme des Saints, c'eſt à dire, comme des hommes qui ayent eu la vraye ſainteté que les Chinois ne connoiſſent point, & c'eſt là tout ce que nous voulions prouver dans cette queſtion préliminaire. Car pour ce qu'on dit que quelques particuliers pẽſent & agiſſent d'une autre maniere, ſoit par erreur, ſoit par malice, cela ne fait rien pour les Adverſaires des Jeſuites, comme on l'a déja prouvé, & qu'on le fera voir plus clairement dans la ſuite.

Je répons enfin que dans un

Traité composé exprés par des Missionaires anciens & fort entendus dans la langue du païs, on pourra voir un grand détail des ceremonies qui se font pour honorer la memoire de Confucius ; on y verra qu'elles ne sont point idolatres ni superstitieuses du moins quant à la sustance, qui est tout ce que Rome demande, afin qu'ayant retranché celles où l'on voit de la superstition, on puisse permettre celles qui sont innocentes, suivant le Decret d'Alexandre VII.

Voilà, Monsieur, la question préliminaire de l'Apologie des Jesuites. Pour ce qui est du Traité dont je vous ai parlé, dés que je l'auray en ma disposition, je vous l'envoiray. Vous y aprendrez : Premierement, que presque toutes les ceremonies que les Chinois ont inventées pour fai-

re honneur à Confucius & à leurs Ancêtres ſervent encore à honorer le mérite & la dignité des vivans 2. Que le mot de *Xim* dont les Miſſionaires Europeans ſe ſervent pour exprimer la vraie ſainteté, qui ſelon Mr. Aleoniſſa eſt inconnuë aux Chinois ; que ce mot, dis-je, eſt d'une grande étenduë, & ſignifie pluſieurs choſes ; & qu'à l'égard de Confucius, il eſt en uſage pour marquer la profondeur de ſa ſageſſe & de ſa ſcience. 3. Que les tableaux ou les écriteaux qu'ils nomment *le ſiége de l'ame*, ne s'appellent de ce nom que dans un ſens figuré, parce qu'ils y écrivent ou le nom de Confucius, ou celui de leurs Morts, & que les noms les font ſouvenir des perſonnes, & ne leur aident pas peu à ſe les figurer comme ſi elles étoient préſentes. 4. Que ce

n'eſt pas toûjours par un motif de Religion que l'on jeûne, qu'õ s'abſtient de boire du vin & de quelques autres plaiſirs d'ailleurs permis, puiſque ſouvent on le fait pour une fin purement humaine & naturelle, ſur tout dans les calamités publiques, & que pluſieurs jeûnoient autrefois avant de venir payer le tribut à l'Empereur. 5. Que les animaux qu'on fait égorger, non par des Sacrificateurs, mais par des Bouchers la veille des jours deſtinés à celebrer la memoire ou de Confucius ou de quelque Mort, ne ſont nullement des victimes, non plus que ceux qu'on fait tuër par les Bouchers mêmes à la porte des Mandarins, & qu'on leur preſente par honneur ſelon la coûtume, principalement quand ils viennent de nouveau dans quelque province. 6. Qu'on

ne brûle la piece de ſoye qu'on a preſentée, que pour obéïr à la Loi, qui veut que l'on rende à Confucius les mêmes honneurs qu'aux Rois. Or un yêtement que le Roi a une fois porté, ne peut jamais ſervir qu'à lui ſeul.

Vous verrez dans ce même Traité pluſieurs autres ceremonies qui s'obſervent dans les funerailles, & où s'il arrive qu'il entre quelque choſe de ſuperſtitieux, on en défend tres-ſeverement l'uſage aux Chrêtiens, qui proteſtent quand il eſt beſoin, qu'ils les ont en abomination, ſuivant le Decret d'Alexandre VII.

Vous ſçavez, Monſieur, que les ceremonies exterieures ſont d'elles mêmes indifferentes; qu'elles peuvent être ou religieuſes, ou profanes; & que ce qui les détermine le plus ſou-

vent, c'eſt ou leur objet, ou l'intention de ceux qui les font, principalement dans les païs où la Loi divine n'ayant point encore été reçuë, n'a pas conſacré ces ſortes de ceremonies en les attachant au ſeul culte de Dieu. Il arrive quelque choſe de ſemblable parmi nous ; car une profonde reverence qu'on peut faire & devant Dieu & devant un Roy, eſt religieuſe d'un côté, & de l'autre ne l'eſt point. On encenſe de la même ſorte le S. Sacrement & les perſonnes conſtituées en dignité, ſans avoir égard à leurs vertus ni à leurs vices, & ce même honneur, on le rend non-ſeulement aux vivans, mais encore aux morts, & juſqu'aux cenotaphes & aux repreſentations dans nos Egliſes.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la Chine il ſe faſſe beaucoup

de choſes qui paſſent ici pour des actes de Religion, & qu'on ne regarde là que comme des ceremonies profanes, & des reglemens de police. Le point eſſentiel en cette matiére eſt, qu'on n'honore Confucius en ce païs-là, que parce qu'on le reconnoît pour le Prince des Philoſophes; & les Morts, que parce que c'eſt d'eux que l'on a reçu la vie. Du reſte on ne leur attribue ni divinité ni puiſſance qui ſoit au deſſus de la nature; & c'eſt là le ſentiment general de la ſecte des Savans, qui ne diſtinguent point en cela les gens de bien d'avec les méchans.

Comme je liſois derniérement tout cela dans le Traité dont j'ay l'honneur de vous parler, je tombai d'abord ſur un endroit qui montre ce que la Suplique preſentée au Pape prouve claire-

ment, que les Chrêtiens peuvent pratiquer en ſureté de conſcience ces ceremonies ſi uſitées dans la Chine, comme n'étant nullement ſuſpectes d'idolatrie ni de ſuperſtition, même materielle. C'eſt une conſequence certaine que l'Auteur de la Suplique tire de quelques principes que voici.

1. Tout le monde tombe d'accord que de ſoy il eſt permis aux Chinois de rendre quelque honneur civil à leurs Peres aprés la mort, & à Confucius le plus celebre de leurs Docteurs.

2. Cette ſorte d'honneur qui de ſoy eſt innocente auſſi bien que les ceremonies qui l'accompagnent, ne peut devenir mauvaiſe & ſuperſtitieuſe que par l'intention perverſe de ceux qui croyent qu'il y a dans Confucius quelque choſe de ſurnaturel & de divin.

3. Il eſt conſtant que les Chrêtiens de la Chine ne reconnoiſſent ni divinité, ni vertu ſurnaturelle dans Confucius & dans leurs Morts ; & que par conſequent n'ayant point de mauvaiſes intentions dans les ceremonies qu'ils pratiquent pour les honorer, ſi ces mêmes ceremonies qui d'elles-mêmes ſont innocentes, deviennent criminelles, il faut que cela vienne d'ailleurs que des Chrêtiens.

4. Il eſt ſûr auſſi que des ceremonies abſolument tolérables ne pouroient pas ſe tourner en un culte ſuperſtitieux, par une idolatrie ſeulement occulte des Chinois infideles, puiſqu'étant cachée elle ne pouroit nuire qu'à ceux qui ſont idolatres dans le cœur, ni faire au dehors aucun changement ſoit phyſique ſoit moral, dans l'état où eſt main-

tenant Confucius, & où ſont les Morts.

5. Il eſt encore hors de doute, que l'idolatrie même exterieure & publique d'un petit nombre de perſonnes ne peut pas faire paſſer un homme mort pour un Idole dans l'eſprit de tout un Peuple, ni par conſequent rendre criminelles les ceremonies legitimement inſtituées, & pratiquées communément par les Chinois en l'honneur de Confucius & de leurs Ancêtres. Quelques Heretiques ont adoré la ſainte Vierge comme une Déeſſe; mais leur malice ou leur ignorance n'a pas empêché les vrais Fideles de la reconnoître pour Mere de Dieu, & d'avoir pour elle une veneration profonde. Il ſe trouve encore quelquefois des Catholiques groſſiers, qui paſſent les bornes prescrites par le Con-

cile de Trente pour le culte des saintes Images. Peut-on dire que parce que cette troupe ignorante & superstitieuse en use autrement, il soit défendu aux autres de les honorer d'une maniere sage & conforme aux loix de l'Eglise ? Apliquons ceci aux Chinois. Quand il y en auroit quelques-uns parmi eux, qui par ignorance ou par malice reconnoîtroient quelque chose de divin dans Confucius & dans leurs Morts ; neanmoins tant qu'on sera persuadé que la créance commune des Chinois, & sur tout de leurs Docteurs, est que Confucius n'est point Dieu, comme on l'a prouvé invinciblement dans la question préliminaire, on sera contraint d'avoüer que les Chrêtiens du païs peuvent l'honorer comme leur Maître, sans s'exposer au danger de tom-

ber dans l'idolatrie. Et ce qu'on dit de Confucius, on le peut dire avec encore plus de raiſon des autres Morts ; puiſqu'au ſentiment des Chinois il n'en eſt aucun qui mérite d'entrer en comparaiſon avec Confucius.

6. A fin donc qu'on pût juſtement défendre les ceremonies & les pratiques dont il eſt queſtion, il faudroit qu'on ſçût que les Peuples de la Chine par autorité publique & d'un commun conſentement regardent Confucius comme un Dieu, & qu'ils attribuent à leurs Morts une puiſſance plus qu'humaine ; & tandis que cela ne ſera pas communément établi & reçu, les Chrêtiens ſeront en droit d'uſer en cela de leur liberté ; les ceremonies ſeront cenſées à leur égard purement civiles, & l'on ne pourra leur en interdire l'uſage, puiſqu'on

qu'on n'y voit rien qui ſoit ni formellement, ni materiellement mauvais. Or on ne peut dire que Confucius & encore moins les Morts paſſent pour des Divinités parmi les Chinois; bien loin de cela, on eſt aſſuré du contraire, & la choſe eſt ſi évidente, que Mr. Charmot ſe plaint de ce qu'on l'a injuſtement acuſé auſſi-bien que Monſieur Maigrot, * *d'avoir ſoûtenu que Confucius & les autres Morts ſont du nombre des Dieux de la Chine.*

Concluons donc que le ſentiment commun des Chinois eſt, que ni leur Philoſophe ni leurs Ancêtres ne ſont nullement des Idoles; que par conſequent il eſt non-ſeulement probable, mais certain, qu'il n'y a point d'idolatrie ni formelle ni materielle dans la maniére dont on les ho-

* *Hiſt. cult. Sin. pag. 296.*

nore à la Chine ; qu'ainſi les Chrêtiens peuvent en uſer librement ſans aucun danger ni prochain ni éloigné de ſe rendre coupables d'idolatrie, ni méme de ſuperſtition, étant hors de doute qu'ils ne rendent des honneurs publics à Confucius qu'à cauſe de ſa ſageſſe & de ſon ſçavoir, ni à leurs Peres & à leurs Ancêtres qu'à cauſe qu'ils en ont reçu la vie, ſans avoir égard à leur vices ou à leurs vertus, & encore moins à la grace ſantifiante & aux autres dons ſurnaturels qu'ils ne connoiſſent pas, & que Dieu ſeul peut communiquer. Il eſt donc indubitable que toutes les ceremonies permiſes aux Chinois Chrêtiens par le Pape Alexandre VII. n'étant que civiles, ne peuvent leur être des occaſions d'idolatrie ni formelle ni materielle.

C'eſt donc là une opinion ſûre en toute maniére. L'Auteur de la Suplique à Sa Sainteté va encore plus avant ; car il ſoûtient qu'on peut dire que non-ſeulement elle eſt plus ſûre que l'opinion contraire, mais qu'elle eſt peut-être la ſeule qui ſoit vraiement sûre, & qu'entre les Prédicateurs de l'Evangile, ceux qui la condamnent ſont dans un danger évident de faire des fautes tres-conſiderables. En voici les preuves.

1. Cet Auteur ſupoſe qu'on ne peut défendre aux Chinois Chrêtiens de rendre à Confucius & aux Morts les honneurs accoûtumés, ſans fermer la porte de l'Evangile à une infinité de Païens, Cela a toûjours paru certain aux plus celebres Miſſionaires, & même à ceux qui ont défendu comme des abus les ceremonies dont

il eſt queſtion ; parce qu'ils ſe ſont fauſſement perſuadés que c'étoient des marques d'un culte religieux. Les nouveaux Chrêtiens l'ont dit cent & cent fois, & ont proteſté qu'au jour du Jugement ils crieroient vengeance contre le zele cruël & inconſideré de ceux qui pour une cauſe tres-legere, ou pour mieux dire ſans aucun ſujet, empêchent dans ce vaſte Empire tant de Gentils de demander le Batême. Vingt-deux Confeſſeurs de JESUS-CHRIST, bannis à Canton pour la Foi, ont reconnu & déclaré la même choſe en pleine aſſemblée ; & le Pere Matthieu Ricci long-tems avant eux s'en étoit aſſez expliqué, en marquant ſi diſtinctement l'attache que tous les Savans de la Chine, depuis le premier juſqu'au dernier, ſans en excepter l'Empe-

reur, ont toûjours euë pour leurs anciennes ceremonies. En un mot tous les Miſſionaires l'ont éprouvé juſqu'à maintenant.

2. Il ſupoſe que l'Egliſe & le Saint Siége, & tous ceux qui par l'ordre du Vicaire de JESUS-CHRIST prêchent l'Evangile aux infidéles, ſont obligés en conſcience, & ſous peine de peché, non-ſeulement de le leur prêcher : mais de prendre garde autant qu'il leur eſt poſſible à ne mettre nul empêchement à la Propagation de la Foi. * *Allez*, dit le Seigneur à ſes Diſciples, *allez par toute la terre ; prêchez l'Evangile à tous les hommes.* Ce précepte n'eſt pas ſeulement pour les Apôtres, il eſt auſſi pour leurs Succeſſeurs, & particulierement pour ceux de S. Pierre, qui ſont chargés du gouvernement de

*Matth. 16.

toute l'Egliſe. Ceux-ci depuis la naiſſance du Chriſtianiſme ont toûjours eu ſoin non-ſeulement de ramener dans le bercail les brebis égarées; mais auſſi d'en ouvrir la porte aux Gentils, en envoyant de toutes parts & juſqu'aux extremités du monde des Prédicateurs zelés pour leur enſeigner les principes de la Foi, & pour leur montrer le chemin du Ciel. *La Foi*, dit l'Apôtre, *entre par l'oreille dans le cœur, & l'on entend la parole de* Jeſus-Chriſt, *quand elle eſt prêchée. Comment donc poura-t'on croire en celui dont on n'a point entendu parler? Et comment en entendra-t'on parler, ſi l'on n'envoye point de Prédicateur?*

Ceux-là pechent donc griévement contre un précepte ſi formel de Nôtre-Seigneur, qui ayant été envoyés par le S. Siége

* *Rom.* 10.

pour annoncer nôtre ſainte Loi aux Gentils, non-ſeulement ne le font pas, mais par des ſcrupules mal fondés, & par des craintes chimériques empéchent que d'autres ne s'emploïent utilement à ce miniſtere.

De plus la Loi de la charité, tant envers Dieu, qu'envers le prochain, oblige les Prédicateurs, ſoit à la Chine ſoit ailleurs dans les païs éloignés, de procurer aux Infidéles les moyens de ſe ſauver; ils doivent par conſequent les inſtruire dans la Foi, qui eſt la baſe & le fondement du Salut. C'eſt donc pour eux une obligatiõ indiſpenſable d'ôter tout ce qui peut faire obſtacle à la converſion de ces Peuples; de condeſcendre autant qu'il ſe peut à leur foibleſſe; d'exiger d'eux ce qui eſt de neceſſité, & non pas ce qui eſt d'une

plus haute perfection, dont ils ne ſont pas encore capables ; & d'imiter en cela même la conduite des Apôtres, des Saints Peres, & des Souverains Pontifes.

3. L'Auteur ſupoſe ce qui a été clairement & ſolidement prouvé, que l'opinion de ceux qui aprouvent les ceremonies de la Chine, ne peut engager dans aucune ſuperſtition ou idolatrie même materielle les Chrêtiens qui ſe conduiſent ſuivant le Decret d'Alexandre VII.

Ces principes ainſi poſés, que s'enſuit il, ſinon que ceux qui ſoûtiennent le contraire, & qui par un vain ſoupçon d'une idolatrie, ou d'une ſuperſtition imaginaire, ferment la porte du Ciel à une infinité de Chinois ; que ceux-là, dis-je, ſont en un danger manifeſte de contrevenir

au précepte de la Charité dans une matiére de la derniere importance, où il s'agit du ſalut de tout un Empire, & de tranſgreſſer ainſi le Commandement que Nôtre-Seigneur a fait à ſes miniſtres de précher ſon Evangile à toutes les Nations du monde.

Savoir maintenant ſi ceux qui violent de ſi ſaintes Loix, les peuvent violer ſans peché, ou par une ignorance invincible, ou ſur quelque probabilité, c'eſt ce que nous laiſſons à décider au Souverain Juge. Quoi qu'il en ſoit, cette probabilité nous paroît fort legere, & cette ignorance fort aiſée à vaincre.

Certainement pour peu qu'on faſſe reflexion ſur ce que nous avons dit des manieres & des coûtumes Chinoiſes, qui au ſentiment des gens de lettres, & des plus habiles Docteurs, ſont pu-

rement de police, on ſera ſurpris de voir qu'il ſe trouve des eſprits aſſez credules pour ajoûter foi à tant de faux bruits & de contes fabuleux qu'on a ſemés dans toute l'Europe ſur l'idolatrie prétenduë des Chinois Chrêtiens. Les fondemens de ceux qui ſont perſuadés que la pratique de ces ceremonies eſt innocente, ſe peuvent reduire à douze, qu'il ſuffira de toucher legerement, en attendant qu'on les voye bien plus étendus dans une plus ample Apologie.

Ils diſent: Premierement, que la queſtion dont on parle tant aujourd'hui, a été long-temps examinée par les Jeſuites dans plus de ſoixante-dix aſſemblées tenuës là deſſus il y a plus de cinquante ans; & qu'ainſi ce n'eſt pas témerairement qu'ils ont pris ſur cela leur parti, ne l'ayant fait

qu'aprés une tres-exacte discussion.

2. Que ceux qui l'ont examinée, avoient demeuré à la Chine dés vingt, des trente, des quarante, des cinquante ans.

3. Que ces Examinateurs avoient acquis une parfaite connoissance des Lettres Chinoises, comme il paroît par un grand nombre de Livres qu'ils ont composés en Chinois avec beaucoup de solidité & d'élegance.

4. Qu'ils étoient d'ailleurs tres-habiles en Philosophie & en Théologie.

5. Que c'étoient des gens d'une insigne pieté, & que même quelques-uns d'eux avoient reçu des graces extraordinaires du Ciel.

6. Qu'ils n'étoient pas en petit nombre; qu'il s'en est trouvé plus de quatre-vingts, tous unis

dans les mêmes ſentimens.

7. Que c'étoient des Religieux non ſeulement de la Compagnie, mais de quelques autres Ordres celebres, & nommément de ſaint Dominique ; qu'il y avoit même parmi eux des Evêques & d'autres perſonnes conſtituées en dignité.

8. Que l'on compte entre ceux-là vingt-deux Confeſſeurs de JESUS-CHRIST, bannis pour la Foi à Canton, où ils s'étoient ſouvent aſſemblés pour déliberer ſur les affaires de la Chine, & particuliérement ſur celle qui fait le ſujet de cette diſpute.

9. Que beaucoup de gens tres-habiles, ſoit Chrêtiens, ſoit Infideles, ayant été fort ſouvent priés de dire leur ſentiment ſur ce point de controverſe, ils ont répondu conformément à celui de la compagnie.

10. Qu'on a encore entre les mains les Livres chinois qui traitent fort amplement de ces sortes de ceremonies, & qui montrent que dés leur institution elles ont été purement civiles, & n'ont jamais eu nul raport à la Religion.

11. Que l'autorité de ceux que Mr. Maigrot & Mr. Charmot alleguent pour soûtenir leur opinion, n'est pas fort considerable par plusieurs raisons.

12. Qu'enfin la Sacrée Congregation & le S. Siége ont décidé absolument ce qui pouvoit y avoir de douteux en cette matiere.

Certainement ce que tant de gens d'un profond savoir & d'un mérite extraordinaire de divers Ordres & de diverses Nations, principalement de la chine, aprés une longue discussion fort

ſouvent réïterée, ont conclu & déterminé que les Chinois ne regardent ni Confucius ni leurs Ancêtres comme des Dieux ; qu'ils ne reconnoiſſent en eux nul pouvoir qui ſoit au deſſus de l'homme; que par conſequent ils ne leur érigent point de vrais Autels, ni ne leur font point de vrais Sacrifices ; que les honneurs qu'ils leur rendent ne regardent point la Religion, & ne font que des Reglemens de Police; & qu'ainſi on doit les permettre aux nouveaux chrêtiens, de peur de les éloigner de la Foi & du Salut, par un ſcrupule malfondé & ſans une raiſon ſuffiſante ; ce qui a, dis-je, été conclu & décidé de la ſorte, a ſans doute tout ce qu'il faut pour étre cru comme vrai & comme certain d'une eſpece de certitude morale.

Voilà, Monſieur, en abregé ce que vous vouliez ſavoir touchant l'affaire de la Chine : quand l'Apologie paroîtra, elle vous en apprendra davantage. J'eſpere qu'en attendant vous ne ſerez pas moins favorable aux Jeſuites, que vous l'avez été juſqu'ici. Pour ce qui eſt de leurs Adverſaires, vous en jugerez comme il vous plaira. Vous êtes, comme je croi, aſſez convaincu qu'ils ont eu tort de décrier les Jeſuites comme des fauteurs d'idolatrie, parce que ſuivant le Decret d'Alexandre VII. ils ont permis aux nouveaux Chrêtiens d'honorer à leur maniere leur Philoſophe Confucius & leurs Ancêtres, ce fantôme d'idolatrie n'étant qu'une pure imagination.

Quant à l'idolatrie des Bonzes, qui eſt dans la Chine une

idolatrie réelle & veritable, perſonne ne peut douter que les Miſſionaires de la Compagnie n'en ayent toûjours eu une extrême horreur, puiſque Monſieur Charmot en tombe lui-même d'accord. Car quand on lui a demandé s'il connoiſſoit dans toutes les Provinces de ce grand Empire quelque idolatre converti par les Jeſuites, à qui l'on n'eût pas commandé de fouler aux piés, de briſer & de brûler ſes Idoles; il a répondu franchement que non. * *Et dans ce ſens*, dit-il, *il eſt vrai que dés le commencement les Miſſionaires de la Compagnie ont obligé les Néophytes de fouler aux piés, de briſer & de brûler leurs Idoles; & ſouvent ils les ont eux-mêmes foulées aux piés, briſées & jettées au feu.*

* Mr. Maigrot écrivant au Pa-

* *Hiſtor. Cult. Sint. p.* 182. * *Ibid. pag.* 402.

pe, assure en termes formels, *qu'on ne peut dire sans une insigne calomnie qu'aucun Missionaire de la Chine fasse profession d'une idolatrie grossiere & honteuse, ni qu'il y engage personne.* Et sur la fin de son Mandement, par où il corrige le Decret d'Alexandre VII. il déclare * *que son intention n'est point de condamner ceux qui n'ont pas été jusqu'alors dans les mêmes sentimens que lui, & qui ont suivi une conduite toute differente de celle qu'il veut que l'on tienne à l'avenir. Car ce n'est pas merveille*, dit-il, *que dans ces sortes de controverses tous les Missionaires n'ayent pas été de même opinion, & que chacun dans la pratique ait suivi celle qui lui sembloit devant Dieu la plus conforme à la verité.*

De là, Monsieur, vous inferez premierement, que les Mis-

* *Ibidem pag.* 137.

ſionaires de la Compagnie, dépuis leur entrée dans la Chine, ont toûjours déclaré la guerre à la vraie idolatrie; que par l'aveu même de leurs Adverſaires ils ont foulé aux piés les Idoles, qu'ils les ont brûlées & jettées au feu; que pour détruire cette ſuperſtition ils ont toûjours été prêts de répandre mille fois leur ſang; qu'ils ont en execration l'idolatrie, & qu'ils la condamnent ouvertement comme contraire à quelque loi que ce ſoit, naturelle ou poſitive, divine ou humaine, canonique ou civile.

Vous infererez en ſecond lieu, que ceux qui attaquent les Jeſuites, confondent deux choſes entierement differentes, & que toutes leurs objections n'ont pour fondement qu'une fauſſe ſupoſition, comme s'il étoit auſſi aſſuré que certaines ceremonies de

la nature de celles qui se font pour Confucius, sont impies & idolatres, qu'il est assuré que les Loix défendent toutes les ceremonies où la vraie idolatrie a quelque part. De ces deux choses la seconde est si évidente par la lumiere naturelle, qu'on ne peut l'ignorer sans crime. La premiere est si éloignée de la certitude & de l'évidence, qu'elle est absolument fausse, & tenuë pour telle par un grand nombre de Missionaires soit Jesuites ou non Jesuites, qui se sont donné la peine de l'examiner à loisir & avec beaucoup de soin, aprés avoir employé les trente, les quarante, les cinquante années à l'étude des lettres chinoises; aprés avoir consulté non seulement les Docteurs les plus habiles du païs tant chrêtiens que Payens, mais encore leurs Au-

teurs classiques ; en un mot aprés avoir apporté toute la diligence possible pour connoître la verité.

Les Jesuites conviennent donc avec leurs Adversaires, qu'il faut avoir en horreur toutes les pratiques où il paroît quelque marque d'une veritable idolatrie : mais ils nient que les chinois adorent comme des Dieux confucius & leurs Ancêtres ; ils nient qu'ils leur attribuent une parfaite sainteté & des dons surnaturels ; enfin ils nient hautement que les honneurs qu'ils leur rendent communement & selon les Loix de l'Empire, soient de vraies idolatries.

Vous conclurez en troisiéme lieu, que Mr. Maigrot a eu grand sujet de dire, *qu'encore que les Missionaires de la Chine ne soient pas de son opinion, & qu'ils n'ayent*

[*] *Ibidem.*

pas juſqu'ici pratiqué ce qu'il a deſſein d'introduire, & ce qu'il veut leur faire garder à l'avenir, on ne doit pas blâmer pour cela leur procedé; parce, dit-il, *qu'ils ont cru & mis en pratique ce qui leur ſembloit devant Dieu le plus conforme à la verité.* Il ajoûte, *qu'il ne faut pas même s'étonner que dans cette ſorte de diſpute tous les Miſſionaires n'ayent pas été de même opinion.* Mr. Maigrot a donc bien vu qu'il y avoit en tout cela de l'obſcurité. Car ſi les choſes euſſent été claïres, il ſeroit étrange que des gens d'eſprit & de vertu ſe fuſſent trouvé partagés dans leurs ſentimens.

Vous conclurez en quatriéme lieu, que les Miſſionaires de la Compagnie dans la Chine non-ſeulement ne meritent point de blâme, mais qu'ils meritent beaucoup de loüanges. Car peut-on

agir plus ſagement dans les affaires douteuſes, que de ſuivre l'opinion qui tout bien conſidere paroît la plus vraie ? Auſſi ont-ils jugé prudemment que quand même la choſe ne ſeroit pas de ſoi évidente, il ne faudroit pas pour cela inquiéter les Chinois ſur leurs ceremonies ordinaires, ni les leur défendre, lorſqu'on a tant de raiſons de les croire tolerables.

Ils n'ont fait que ſuivre en cela l'exemple de la Sacrée Congregation, qui dans un Decret approuvé par le S. Siége en 1645 répondit à la troiſiéme demande du P. de Moralez Dominicain, que *ſi les Chinois ayant prêté de l'argent, venoient à prendre quelque choſe de plus que le principal, non pas directement dans la vue du prêt, mais à cauſe du peril & du riſque où ils ſe ſeroient probable-*

ment exposés, il ne faudroit point leur faire de peine là-dessus. Or il est seulement probable qu'en ce cas on peut recevoir quelque chose par dessus le principal, puisque plusieurs Théologiens croient ce contrat illicite.

Quand donc il ne seroit que probable que les ceremonies des Chinois n'ont rien de superstitieux, ne faudroit il pas toûjours dire suivant le principe de la Sacrée Congrégation, qu'on ne doit point les inquiéter sur cela? Beaucoup moins doit on leur en donner du scrupule, quand on sait que ce sentiment est le plus probable & le plus conforme à la verité. Il est même à remarquer qu'il y a bien de la difference entre ces deux choses : car pour l'affaire de la Chine, ce n'est qu'une simple question de fait, où il s'agit seulement de savoir si

les ceremonies de ce païs-là ſuivant leur inſtitution, & ſuivant la penſée des Chinois les mieux inſtruits, ſont purement politiques; au lieu que ce qui regarde le prêt eſt une queſtion de droit, où l'on demande ſi de ſoi indépendamment de l'intention de celui qui prête, c'eſt uſure que de prendre quoique ce ſoit au delà du principal à cauſe du riſque ou du peril où probablement on s'eſt expoſé. Cependant la Sacrée Congrégation a défendu d'inquiéter les Chinois ſur une pratique de cette ſorte, quoique l'on diſpute encore ſi elle eſt mauvaiſe ou non, pourvu qu'on ſoit aſſuré que probablement elle ne l'eſt pas. Combien moins faut il leur défendre des ceremonies indifferentes d'elles-mêmes, ou les condamner comme ſi elles devenoient abſolument mauvaiſes,

mauvaiſes, parce que quelques-uns en abuſent ? ſans doute que ces abus ne les gâtent point, & d'ailleurs il eſt certain que les Chrêtiens ne les regardent que comme des actions purement civiles.

Que ſera-ce donc ſi l'on conſidere que non-ſeulement il eſt probable, mais même tout-à-fait certain, que les Peuples de la Chine ne mettent point Confucius ni les autres Morts au nombre des Dieux, & qu'ils ne reconnoiſſent en eux rien de divin, rien qui ſoit au deſſus de l'homme, comme nous vous l'avons fait voir clairement dans la queſtion préliminaire ? Que ſera-ce ſi l'on regarde qu'on ne peut ôter aux Chinois leurs ceremonies, ſans mettre un obſtacle invincible à leur converſion ? Que ſera ce encore ſi l'on

ſonge qu'il eſt évident que l'opinion des Jeſuites de la Chine n'eſt pas ſeulement plus probable que l'opinion contraire, pour bien des raiſons priſes en partie de la nature des choſes, en partie de l'autorité, comme le Pere Dominique Sarpetri Dominicain prouve fort au long; mais qu'elle eſt encore plus ſûre, & peut-être même la ſeule qu'on peut ſuivre en ſureté de conſcience? Que ſera-ce enfin ſi l'on vient à faire réflexion que les Adverſaires des Jeſuites ne peuvent s'opiniâtrer à ſoûtenir leur ſentiment, qu'ils ne s'expoſent à un danger manifeſte de pecher griévement & contre la Loi divine, & contre la Loi naturelle, & contre les Loix de l'Egliſe. Sans doute que qui peſera ſerieuſement toutes ces choſes, acordera aux Chi-

nois aussi-bien que les Jesuites toute liberté de pratiquer, comme ils ont fait jusqu'ici, leurs ceremonies ; & qu'il ne poura s'empêcher de dire, qu'il n'y a rien de plus sage, de plus juste, & de plus capable de donner la paix à l'Eglise, que le Decret du Pape Alexandre.

Enfin vous conclurez qu'il ne faut blâmer ni les Missionaires de la Chine qui croyent en devoir user ainsi, ni les Chrêtiens qui ayant apris dés leur enfance qu'on n'adore ni Confucius ni les Morts comme des Divinités, continuent à les honorer sans contrevenir en rien au Decret. Ils ont donc sujet de se plaindre de Monsieur Maigrot, qui dans les lettres qu'il écrit au Pape, dit *qu'on peut justement douter, si presque tous les Chrêtiens qui sont à la Chine, ne sont pas coupables*

d'idolatrie. Car enfin si cela est, il faut de deux choses l'une, où que les Chrêtiens de la Chine ayent presque tous été convertis par les Jesuites ; ou que si d'autres Missionaires en ont converti plusieurs, ils s'accordent dans la pratique avec les Jesuites, & permettent les mêmes choses. Mais les Adversaires des Jesuites sont acoutumés à se contredire ; & qui lira l'Apologie qu'ils ont composée, en sera surpris, & aura peine à le croire.

Vous voyez donc bien, Monsieur, de quelle importance est l'affaire dont il s'agit ; vous voyez ce que prétendent les Jesuites en se défendant, avec quel avantage on dispute là-dessus de part & d'autre, & combien il est sûr que les Chinois n'adorent point Confucius comme une Idole, ni leurs Ancêtres

comme des Dieux, ou comme des Saints; qu'ils n'honorent Confucius qu'à cauſe des inſtructions qu'il leur a laiſſées, & leurs Ancêtres qu'à cauſe de la vie & des biens qu'ils en ont reçus; qu'ainſi les honneurs publics qu'ils leur rendent ſelon la coûtume du païs, ſont tres-éloignés de toute ſorte de ſuperſtition; & qu'ils peuvent les leur rendre avec toute liberté ſans être idolatres, puiſqu'aprés toutes les informations neceſſaires le Pape Alexandre VII. les a permis, pourvu qu'on ait ſoin d'en retrancher ce que les Gentils avec le temps y ont pû mêler de ſuperſtitieux, & que quand les Payens y font en éfet quelque ſuperſtition, les Chrêtiens proteſtent contre, qu'ils la deſaprouvent, & qu'ils n'y prennent point de part. Aprés cela

vous reconnoîtrez de bonne foi, que dans les ceremonies Chinoises il n'y a pour les Chrêtiens nul danger ni prochain ni éloigné ou d'idolatrie ou de superstition même materielle ; & qu'enfin il est tres-constant qu'on ne sçauroit en interdire l'usage aux Chinois, sans fermer la porte de l'Evangile à une infinité de Payens ; que par consequent ceux qui les condamnent, s'exposent à pecher griévement contre le précepte de la Charité, tant envers Dieu qu'envers le prochain.

Vous entrerez donc volontiers, Monsieur, dans les sentimens des Jesuites, & vous avoüerez que leur opinion est non-seulement la plus probable & la plus conforme à la verité, mais encore la plus sûre, & peut-être même la seule qui soit vraye-

ment sûre. En voilà assez. Je suis.

SECONDE LETTRE *sur le même sujet.*

MONSIEUR,

Comme vous m'avez marqué que vous seriez bien aise de voir le Decret d'Alexandre VII. que vous avez raison de regarder comme une piece essentielle dans l'affaire de la Chine qu'on examine à Rome, & que la plûpart de ceux qui ont lû la Lettre Latine que j'ay pris la liberté de vous adresser, demandent le même Decret ; j'ai cru devoir le joindre à la traduction Françoise qu'un de mes amis a faite de cette Lettre, & vous com-

muniquer en même-tems quelques reflexions que j'ay trouvées là-dessus dans l'Apologie des Missionaires Jesuites.

Le Pape expose d'abord dans ce Decret les demandes qu'avoit faites en 1645. le Pere de Moralez Dominicain à la Sacrée Congregation touchant les honneurs qu'on rend à la Chine au Philosophe Confucius & aux Ancêtres, avec les réponses de la même Congregation. Sa Sainteté ajoûte, que lorsqu'on répondit de la sorte à Moralez, les Jesuites de la Chine n'avoient pas été entendus: aprés quoi elle marque les demandes proposées en 1656. par le Pere Martinius Jesuite, avec les réponses qu'on y fit, & que le S. Siége aprouva.

Premiere Réflexion. Vous verrez, Monsieur, dans les deman-

des du Pére Moralez, que ce Dominicain confond deux questions de fait, qu'il est important de bien distinguer. La premiere, quelles sont les ceremonies exterieures dont on use à la Chine pour honorer Confucius & les Ancêtres; si par exemple on allume des bougies, on fait des reverences, &c. devant les petits tableaux de bois où sont écrits leurs noms. La seconde, quelle est l'intention & le sentiment des Chinois lorsqu'ils honorent ainsi Confucius & leurs Ancêtres; s'ils prétendent reverer en eux quelque chose de divin, ou respecter seulement dans l'un la qualité de Maître de l'Empire à cause de la doctrine qu'il y a autrefois enseignée, & dans les autres celle de Pere ou d'Ayeul pour avoir reçu d'eux l'être & la vie.

Il eſt aiſé de prononcer ſur la premiere de ces deux queſtions, les yeux pouvant en être les juges : elle eſt d'ailleurs peu importante pour décider s'il y a de l'idolatrie ou non dans ce culte, les ceremonies exterieures étant ordinairement d'elles-mêmes indifferentes pour être un culte ou politique ou religieux.

Il n'en eſt pas de même de la ſeconde queſtion, qui n'eſt pas moins difficile qu'importante. Elle eſt difficile; car il s'agit de ſçavoir quel eſt le ſentiment commun de la Nation touchant le Philoſophe Confucius & les Ancêtres; s'ils ſont univerſellement regardés comme des Dieux dans l'Empire, ou ſi on ne reconnoît en eux rien que d'humain.

Or ce n'eſt pas aſſez pour s'in-

ſtruire ſur cela d'avoir des yeux; il ne ſuffit pas même d'interroger quelques ignorans ou quelques impies ; il eſt neceſſaire de conſulter là-deſſus les ſçavans de la Nation , & ceux qui y paſſent pour des gens de probité ; il en faut conſulter un grand nombre, & dans les differentes Provinces de l'Empire; il faudroit même pouvoir lire les Livres claſſiques , & les entendre ; afin de remonter juſqu'à la premiere inſtitution de ces coûtumes , d'examiner les regles qui en ont été données, de penetrer le ſens de la Loi & l'intention des Legiſlateurs ; ce qu'il n'eſt pas poſſible de faire ſans être habile dans la langue Chinoiſe , qui eſt de toutes les langues la plus difficile à aprendre, étant compoſée de plus de cinquante mille caracteres.

Cette seconde question de fait n'est donc pas si aisée à decider: elle est neanmoins d'une extrême consequence dans l'affaire dont il s'agit; & c'est de là uniquement que dépend la question de droit. Car si les Chinois ont intention d'honorer par ces sortes de pratiques quelque chose de divin ou dans Confucius ou dans leurs Ancêtres, il est hors de doute qu'on doit les regarder comme des ceremonies superstitieuses ou idolatres. S'ils ne reconnoissent en eux rien de divin, mais qu'ils prétendent seulement donner par là des marques de leur reconnoissance à leurs Parens pour la vie qu'ils en ont reçuë, & à Confucius pour la doctrine qu'il leur a laissée, il n'est pas moins constant que toutes ces pratiques exterieures ne renferment

qu'un culte purement civil, qui n'a point de raport à la Religion.

Seconde Reflexion. La faute essentielle que fit le Pere Moralez en 1645. & celle que font encore aujourd hui les Adversaires des Jesuites dans tous les Libelles qu'ils publient & qu'ils répandent par tout, c'est qu'ils confondent ces deux questions, comme s'il étoit également certain que les Chinois usent à l'égard de Confucius & de leurs Ancêtres des ceremonies exterieures dont nous parlons, & qu'ils en usent pour les honorer comme des Dieux. C'est pour cela que ce Dominicain assura positivement la Sacrée Congregation, comme il est exposé dans la premiere partie du Decret d'Alexandre VII. que les Chinois offroient deux fois

l'année un ſacrifice ſolemnel à Confucius dans ſon Temple & ſur ſes Autels, & qu'ils ſacrifioient auſſi de même à leurs Ancêtres par le miniſtere des Prêtres pour en obtenir pluſieurs graces. Ce qui eſt merveilleux, c'eſt que n'y ayant point d'idolatrie plus groſſiere que celle d'offrir des ſacrifices à d'autres qu'au vrai Dieu, & que ce Pere ſupoſant qu'on commettoit cette impieté dans toute la Chine, il demandoit froidement à la Sacrée Congregation, ſi on pouvoit la permettre aux Chrêtiens. Pour peu qu'un Fidéle ſoit inſtruit des premiers principes de la Religion, il voit clairement ce que la Sacrée Congregation devoit répondre, & ce qu'elle répondit en effet au Pere de Moralez, qu'il n'étoit pas permis à un Chrêtien ni

de ſacrifier à d'autres qu'au vrai Dieu, ni d'aſſiſter à de pareils ſacrifices. Mais on peut dire que jamais information ne fut plus fauſſe que celle de Moralez, qui étant ſur tout en ce tems-là peu capable de connoître les vrais ſentimens des Chinois touchant Confucius & leurs Morts, & n'en jugeant que par les dehors, confondoit, comme j'ay dit, ces deux queſtions de fait qu'on doit bien diſtinguer, ſi on ne veut aprés s'être trompé ſoi-même, tromper encore les autres.

Troiſiéme Reflexion. Quoique la Sacrée Congregation ne pût ſe défendre de répondre comme elle fit à de pareilles demandes, le Pape ne laiſſa pas de faire entrevoir qu'il ſe défioit de la verité des faits, en déclarant qu'il vouloit qu'on ſe tînt à

ces réponſes-la juſqu'à ce que le Saint Siége en eût autrement ordonné. Il eſt évident que ſi le Pape eût regardé ces faits-là comme conſtans, il ne ſe ſeroit pas expliqué de la ſorte, puiſqu'il ne ſeroit pas poſſible en ce cas-là d'en ordonner jamais autrement.

Quatriéme Reflexion. Le Pape Alexandre VII. aprés avoir oüi dix ans aprés le P. Martinius Jeſuite ſur les ceremonies de la Chine, & étant réſolu de prononcer en ſa faveur, voulut qu'õ inſerât dans le Decret qu'il fit ou qu'il approuva, ce qui avoit été propoſé par le Pere de Moralez Dominicain en 1645. contre Confucius & les Ancêtres, afin que tout le Monde Chrêtien & ſes ſucceſſeurs dans la ſuite fuſſent convaincus que le S. Siége n'avoit point ignoré

ce qui s'étoit dit là-dessus à Rome dix ans auparavant contre les pratiques des Chinois ; & qu'ainsi il ne prononçoit en faveur des Jesuites qu'aprés une mure déliberation, & qu'aprés avoir entendu les deux parties.

Cinquiéme Reflexion. Il ordonna même positivement qu'on déclarât en termes précis dans ce deuxiéme Decret, que lorsqu'on avoit fait le premier, les Missionaires de la Compagnie de Jesus qui étoient à la Chine, n'avoient pas été entendus: *Cùm Missionarii Societatis Jesu in prædicto Regno, tunc temporis auditi non fuerint.* Ce sont les termes du Decret, qui renferment une sage précaution du S. Pere, dont les Jesuites pouroient avoir quelque droit de se prévaloir; & ceux qui ne veulent pas s'aveugler, ne voyent que trop la dif-

ference que Rome a miſe elle-même entre ces deux Decrets, celui de 45. & celui de 56.

Sixiéme Reflexion. Le P. Martinius découvrit ſans peine l'illuſion où le Dominicain étoit tombé en confondant les deux queſtions de fait dont je viens de parler. Il reconnut franchement que les Chinois rendoient de grands honneurs à leurs Ancêtres ; qu'ils faiſoient de profondes reverences devant leurs Images; qu'on allumoit des bougies ſur l'Autel, ou plûtôt ſur la Table où elles étoient ; qu'on y brûloit des parfums ; qu'on offroit à ces Parens morts, comme s'ils étoient encore vivans, du vin, des viandes, &c. Mais en même-temps il fit voir par une foule de témoignages des anciens Miſſionaires qui avoient vêcu trente & quarante ans

dans la Chine, & qui avoient examiné les choſes avec tout le ſoin & toute la diligence imaginable, ayant conſulté là-deſſus les Sçavans dans toutes les Provinces de l'Empire, & lû avec application tous les Livres claſſiques qui traitent de ces matiéres. Il fit, dis-je, voir clairement que les Chinois ne reconnoiſſent rien de divin ni dans le Philoſophe Confucius, ni dans les Ancêtres : que ſelon les loix du Royaume & la coûtume univerſellement reçuë & approuvée ils ne leur demandent rien : qu'ils n'honorent dans le premier que ſon éminente doctrine, & dans les autres que le principe de leur être : & qu'ainſi ces prétendus ſacrifices dont le Pere Moralez avoit parlé, ne ſont que des preſens que les Chinois offrent à leur Maître &

& à leurs Ancêtres comme s'ils étoient encore vivans, ſelon la coûtume du païs : que ce qu'il a appellé Temples, ne ſont que des ſalles auſquelles on ne ſçauroit donner ce nom qu'en parlant fort improprement, comme lorſqu'on dit le Temple de l'Eloquence, le Temple de la Sageſſe : & que ce qu'il appelloit Autels, ne ſont que de ſimples Tables fort communes, dont on ſe ſert à toute ſorte d'uſage.

Voilà ce que le Pere Martinius prouva par des témoignages authentiques à la Sacrée Congregation. Voilà ce qu'on voit encore aujourd'huy bien établi dans les Ouvrages des Trigault, des Semedo, des Rubins, des Brancati, des Favres des Intorcetta, des Gabiani, des Philippucci. Voilà ce que Mon-

ſieur Charmot devroit confeſſer de bonne foi, aprés avoir déclaré ſi hautement qu'il eſt faux qu'on honore à la Chine Confucius & les Ancêtres comme des Divinités. Ne ſeroit-ce pas les honorer comme des Divinités, que de leur offrir des ſacrifices? * *Res falſas & abſurdas*, dit-il, *mihi ac Reverendiſſimo Domino Maigrot affingunt Patres Societatis, ut nobis inſultent, & tanquam propriæ conſcientiæ judicio condemnatos traducant. Nuſquam diximus Confucium à Sinis litteratis coli ut Deum, Majores coli ut Numina.*

Septiéme Reflexion. Comme il n'étoit pas neanmoins poſſible que dans la ſuite des temps l'ignorance ou la corruption n'introduiſit parmi des pratiques innocentes certaines ceremo-

* *Hiſt. cult. Sin. pag. 296.*

nies ſuperſtitieuſes, le P. Martinius ne diſſimula pas à Rome qu'il étoit arrivé quelque choſe de ſemblable; & comme cela pouvoit faire de la peine, c'eſt ſur tut là-deſſus qu'il interrogea le S. Siége, afin d'apprendre de qu'elle maniere les Chrêtiens de la Chine en devoient uſer. Il déclara ſans doute qu'il ſe trouvoit quelquefois des particuliers, qui faiſoient quelques priéres aux Morts, quoique cela fût contre les loix; qu'aprés la ceremonie où les Chinois honorent leurs Ancêtres, il y a des Payens qui brûlent hors de la ſalle de la Monnoie de papier, comme ſi elle devoit être utile à leurs Parens en l'autre monde. Il expliqua d'autres pareilles ſuperſtitions, qui peuvent quelquefois s'y pratiquer. Surquoi il demanda des regles qu'on au-

roit ſoin de faire obſerver aux Chrêtiens ; ou plûtôt il expoſa à la Sacrée Congregation ce qu'on leur avoit deffendu.

C'eſt ſur cela que le S. Siége prononça qu'on pouvoit tolerer dans les nouveaux Chrêtiens de la Chine l'uſage de ces ceremonies envers leurs Morts : qu'ils pouvoient en uſer même avec les Payens, en évitant neanmoins toutes les pratiques ſuperſtitieuſes : qu'il leur étoit auſſi permis d'y aſſiſter avec les Gentils, quand même il arriveroit qu'ils y fiſſent quelque ſuperſtition, pourvu neanmoins qu'il n'y eût pour les Fideles aucun danger de ſe pervertir, qu'ils ne puſſent s'en éloigner ſans s'attirer la haine de leur famille, & qu'ils fiſſent en ce cas-là leur profeſſion de foy & leur proteſtation. Voilà ce que le

Saint Siége a déterminé ſur cela.

Huitiéme Reflexion. Il n'ya rien de plus ſage, de plus juſte, ni de plus Chrêtien que ce Decret-là du S. Pere. Il pourvoit aux intereſts de la Religion, en défendant d'un côté tout ce qu'il peut y avoir de ſuperſtitieux dans ces pratiques, & en laiſſant de l'autre côté la porte de l'Evangile ouverte à tous les Chinos par l'uſage qu'il accorde aux nouveaux Chrêtiens des ceremonies innocentes. Il condamne par là ce qui doit être condamné; il tolére ce qui peut être toleré, diſons mieux, ce qui doit être toleré. Car enfin on eſt quelquefois obligé en conſcience, & ſous peine de peché, à permettre ce qui de ſoi-même eſt indifferent: & s'il eſt vray, comme on en tombe

Le communement d'accord, que c'eſt fermer la porte de la foy & du ſalut à une infinité de Chinois, que de leur deffendre l'uſage de ces ceremonies ; on ne peut ſans offenſer Dieu le leur deffendre, ſuppoſé qu'elles ne ſoient pas mauvaiſes, comme on croit l'aveir ſuffiſamment prouvé.

Neuviéme Reflexion. Le Pape Alexandre VII. a ſuivi en cela l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, qui ont eu dans tous les Siécles toute la condeſcendance poſſible lorſqu'il étoit queſtion d'annoncer JESUS-CHRIST aux Juifs & aux Gentils, perſuadés qu'un zele indiſcret pouvoit infiniment nuire à l'Evangile ſous le ſpecieux prétexte d'une plus grande perfection. Prenez la peine de lire le chapitre 21. des Actes des Apôtres, & vous verrez avec

étonnement jusqu'où S. Paul pousſa la complaiſance en faveur des Juifs convertis, & pour attirer avec plus de douceur & d'efficace ceux qui ne l'étoient pas encore. * Voici ce que S. Grégoire le Grand préſcrivoit à S. Auguſtin l'Apôtre des Anglois. *Ne renverſez pas* (leur diſoit-il) *les Temples des Idoles, mais conſacrez-les au vrai Dieu : les Néophytes retourneront plus volontiers dans les mêmes lieux où ils avoient coûtume de s'aſſembler avant leur converſion. Ils celebroient des Fêtes, où aprés avoir immolé des bœufs à l'honneur des Demons, ils ſe réjoüiſſoient entre-eux. Il ne faut pas les priver de toute joie : permettez-leur de celebrer les Fêtes des Martyrs en faiſant des eſpeces de Tentes à l'entour des Egliſes, & qu'ils y égorgent leurs bœufs, non pas pour*

* *Beda l. 1. Hiſt. Anglic. c. 30.*

ſacrifier aux Démons comme auparavant, mais pour en faire des feſtins de joïe avec action de graces: car il eſt impoſſible (dit-il) *de réduire ſi-tôt ſur toutes choſes des eſprits encore rudes & groſſiers.* Nam duris mentibus ſimul omnia abſcindere impoſſibile eſſe non dubium eſt.

C'eſt dans le même eſprit que la Sacrée Congregation dans ſon Decret de 1645. déclara *qu'on pouvoit permettre ce qui n'a que l'air d'un culte civil, ou ce qui peut y être raporté.*[a] C'eſt pour le même deſſein que dans l'inſtruction qu'elle donna aux Vicaires Apoſtoliques lorſqu'ils furent deſtinés aux Indes, elle leur recommande *de ne point changer les coûtumes ni les pratiques de ces païs-*

a Excluſis ſacrificiis & altari verè & propriè dicto, cæteris quæ redolent tantummodò cultum civilem, aut poſſunt ad illum reduci, permitti poſſe. *Act.* 15. *Quæſitum.*

là, à moins qu'elles ne ſoient tres-manifeſtement contraires à la Religion & aux bonnes mœurs. [b]

C'eſt dans la même vuë qu'elle a jugé qu'on ne devoit point inquiéter les Chinois ſur ce qu'en prêtant leur argent ils exigent quelque choſe au delà du principal, non pas préciſement pour le prêt, mais à cauſe du riſque où ils s'expoſent probablement en le prêtant, comme je l'ay remarqué dans ma premiere Lettre. A combien plus forte raiſon doit-on permettre aux Chinois Chrêtiens l'uſage de leurs anciennes ceremonies à l'égard du Philoſophe Confucius & de leurs Ancêtres, en retranchant ce qu'on pourroit dans la ſuite des temps y avoir ajoûté de ſu-

b Nullâ ratione ſuadere illis populis ut ritus ſuos, conſuetudines & mores mutent, modò ne ſint apertiſſimè religioni & bonis moribus contraria.

perſtitieux. C'eſt auſſi ce que déclare le Pape Alexandre VII. dans le Decrét qui ſuit.

Répenſes de la Sacrée Congregation de l'Inquiſition generale, aprouvées par N.S.P. Alexandre VII. ſur les Demandes propoſees par les Miſſionaires de la Compagnie de Jeſus à la Chine l'an 1656.

Quelques Miſſionaires du Royaume de la Chine propoſerent en l'année 1645. *à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foi les doutes ſuivans, avec quelques autres queſtions : & le Saint Pere ayant ordonné que tout fût envoyé à la Sacrée Congregation de la ſuprême & generale Inquiſition, aprés que les Theologiens*

Qualificateurs ont eu dit leur avis, elle a repondu à tous en particulier de la maniere qui s'enſuit. On trouve ici les doutes du Pere de Moralez avec les réponſes ; on n'en raporte que deux, qui regardent Confucius & les Morts.

DEMANDE DU P. MORALEZ.

Dans ce Royaume les Chinois reconnoiſſent pour Maître un nommé Kùm fù çù, *habile dans la Philoſophie morale. Il y a long temps qu'il eſt mort ; mais ſa doctrine, ſes regles & ſes inſtructions lui ont acquis une veneration ſi univerſelle dans tout l'Empire, que les Rois & les particuliers de quelque rang & condition qu'ils ſoient, ſe le propoſent à imiter & à ſuivre du moins dans la ſpeculation, & l'honorent & le loüent comme un Saint. Il y a des Temples erigés en ſon honneur dans toutes les Villes & dans toutes les Bourgades ; les Gouverneurs*

ſont obligés d'offrir deux fois l'an dans ſon Temple un ſacrifice ſolemnel, & d'y faire eux-mêmes l'Office de Prêtres : ils en font auſſi d'autres ſans ſolemnité pendant le cours de l'année, deux fois par mois. Quelques-uns des gens de Lettres y aſſiſtent pour ſervir dans le ſacrifice. Les choſes que l'on y preſente, ſont un Cochon entier qu'on a tué, une Chevre entiere, des Cierges, du Vin, des Fleurs, des Parfums, &c. Item tous les gens de Lettres, quand ils reçoivent les degrés, doivent entrer dans le Temple, y faire des genuflexions, & offrir devant ſon Autel des Cierges & des Parfums. Tout ce culte, ce ſacrifice & cet honneur, ſelon l'intention formelle de tous ces Peuples, tend à marquer leur reconnoiſſance pour les bonnes inſtructions & la ſcience qu'il leur a laiſſées, & à obtenir de luy par ſes merites les avantages

de l'esprit, du jugement & de la sagesse.

On demande si les Gouverneurs qui sont Chrêtiens ou qui le seront, & les gens de Lettres peuvent entrer dans le Temple susdit, lorsqu'on les y force; s'ils peuvent offrir ce sacrifice, ou y assister, ou faire les genuflexions devant cet Autel, ou recevoir des viandes immolées, & du reste des choses qui y sont présentées, vu principalement que ces Infideles croyent que ceux qui mangent des choses ainsi immolées avancent beaucoup dans les lettres & dans les degrés. On demande encore s'il leur est permis de faire tout cela en portant une Croix dans leurs mains de la maniere dont on l'a dit dans le doute précedent. La raison est que si on le leur défend, le Peuple fera du bruit, les Ministres de l'Evangile seront exilés, & on empêchera absolument la conversiõ des Peuples.

Reponse.

Le ſentiment des Qualificateurs a été que cela étoit illicite, & qu'on ne pouvoit le permettre aux Chrêtiens ſous aucun des prétextes contenus dans la Demande.

Demande.

Les Chinois ont une coûtume qu'ils obſervent inviolablement, comme une inſtruction qui leur a été laiſſée par leur Maître Kùm fù çù ; *c'eſt que par toute la Chine ils ont des Temples erigés & dediés à leurs Ancêtres & à leurs Parens deffunts. Tous ceux qui ſont de la famille s'aſſemblẽt dans leur Temple deux fois l'année pour faire des ſacrifices ſolemnels à leurs Ancêtres avec beaucoup d'apareil & de ceremonies. Ils placent l'Image ou le Portrait du Pere ou de leur Ayeul deffunt ſur un Autel orné de quantité de Cierges, de*

Fleurs & de Parfums. Un des assistans fait l'Office de Prêtre dans ce sacrifice ; d'autres font l'Office de Ministres. Ils offrent des viandes, du vin, des cierges, des Parfums, des têtes de chevres, &c. L'intention commune de ces Peuples dans ce sacrifice est de marquer à leurs Ancêtres leur reconnoissance, leur veneration & leur respect à cause des biens qu'ils en ont reçus, & de ceux qu'ils esperent en recevoir. C'est pourquoi ils se prosternent devant l'Autel, & font plusieurs prieres pour demander la santé, une longue vie, l'abondance des fruits de la terre, une nombreuse posterité, toute sorte de bonheur, & la délivrance de toutes sortes d'adversités. Ils font le même sacrifice dans leurs maisons & aux sepulcres des Morts, quoiqu'avec moins de solemnité. On demande si les Chrêtiens

peuvent assister à cette sorte de sacrifice par fiction seulement & à l'exterieur comme on a dit ci-dessus, ou exercer quelque fonction, étant mêlés avec les Infideles, soit dans le Temple, soit à la Maison ou au Tombeau, en public ou en particulier : & en quelle maniere on pourra le permettre à ces Chrêtiens dans la crainte qu'ils ne renonçent à la Foy, si on leur deffend absolument de le faire, ou pour mieux dire, qu'ils ne renonçent exterieurement au Christianisme.

REPONSE.

L'avis des Qualificateurs a été qu'il n'étoit nullement permis aux Chrêtiens de la Chine d'assister par fiction ou à l'exterieur aux sacrifices qu'on fait pour honorer les Ancêtres, ni à aucune des autres ceremonies superstitieuses que les Gentils pratiquent à leur égard,

bien moins d'exercer aucune fonction dans ces sortes de ceremonies.

Mais les Missionaires de la Compagnie de Jesus à la Chine n'ayant pas été oüis en ce temps-là, ils ont proposé l'année derniere 1655. à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foy quatre demandes, où le fait est exposé d'une autre maniere, ainsi qu'on le voit dans chacune de ces demandes. L'affaire a été renvoyée par ordre de N. S. Pere à la Sacrée Congregation de l'Inquisition, laquelle aprés avoir entendu les suffrages des Qualificateurs, a répondu de la maniere qui s'ensuit.

I. Demande.

On demande en premier lieu si les Missionaires doivent insinuër aux nouveaux Chrêtiens, aussitôt qu'ils les batisent, les preceptes du droit positif, comme portant obligation sous peine de peché mor-

tel, en ce qui regarde les Jeûnes, l'Observation des Fêtes, la Confession & la Communion annuelle.

La raison qu'il y a d'en douter, c'est : Premierement, à l'égard du Jeune, que les Chinois sont accoûtumés dés leur enfance à manger trois fois le jour ; à quoy ils sont obligés à cause de la legereté de la nourriture dont ils usent : & de plus que les Magistrats seroient contraints d'aller à jeun à leurs Tribunaux, où ils demeurent depuis les huit heures du matin jusqu'à deux heures aprés midi, ce qui leur seroit entierement impossible. 2. A l'égard des Fêtes, de la Confession & de la Communion, les raisons que l'on a de douter sont, que la plus grande partie des Chrêtiens est dans la necessité de travailler pour gagner sa vie ; & que souvent ils sont forcés par les Mandarins Payens à

plusieurs corvées les jours de Fêtes : que même les Mandarins Chrêtiens sont obligés sous peine de perdre leurs charges, de se trouver à leurs Tribunaux les jours qu'on Fête parmi nous : que les Missionaires sont en petit nombre, & le Royaume d'une tres-vaste étenduë ; & qu'ainsi il y a plusieurs Chrêtiens qui ne peuvent avoir de Messe aux jours de Fêtes, ni se Confesser & Communier tous les ans.

Reponse.

La Sacrée Congregation, suivant ce qui vient d'être proposé, a jugé que le droit positif Ecclesiastique en ce qui regarde les Jeûnes, l'Observation des Fêtes, la Confession sacramentelle, & la Communion de chaque année, doit être proposé aux Chinois Chrêtiens par les Missionaires, comme portant obligation sous peine de pe-

ché mortel : qu'on peut neanmoins leur expliquer en même-temps les raiſons qui peuvent exemter les Fideles de l'obſervance de ces préceptes : qu'on peut auſſi avec permiſſion de Sa Sainteté donner pouvoir aux Miſſionaires de les en diſpenſer, mais ſeulement dans les cas particuliers, lorſqu'ils le jugeront à propos.

II. DEMANDE.

On demande en ſecond lieu, ſi en batiſant les perſonnes adultes de l'autre ſexe on doit uſer de toutes les ceremonies du Batême. De plus, s'il ſuffit d'adminiſtrer le Sacrement de l'Extrême-Onction ſeulement à celles de ce ſexe qui le demandent. De plus, ſi lors même qu'elles l'ont demandé, on doit le leur refuſer, quand on juge prudemment qu'en le donnant toute la Chrêtienté en ſouffrira & ſera en danger.

La raiſon de ce doute eſt fondée ſur la retenuë incroyable des femmes Chinoiſes, ſur la jalouſie des maris, & ſur cette loüable coûtume qu'elles ont de vivre éloignées non-ſeulement de la converſation, mais de la veuë même des hommes. En quoi les Miſſionaires, à moins qu'ils n'uſent d'une extrême précaution, ſont cauſe d'un grand ſcandale parmi les Chinois, & pourroient expoſer à un peril évident toute cette Chrêtienté.

REPONCE.

Suivant ce qui vient d'être propoſé, la Sacrée Congregation a jugé que dans le cas d'une neceſſité conſiderable, & qui ſoit proportionnée avec l'importance des choſes dont il s'agit, on peut omettre quelques ceremonies dans le Batême des perſonnes de l'autre ſexe, & qu'on peut même abſolument omettre l'Extrême-Onction.

III. Demande.

En troisiéme lieu on demande, s'il est permis aux Etudians Chrêtiens de la Chine, en prenant des degrés, de pratiquer la ceremonie qui s'observe dans la Sale de Confucius. La raison est qu'il ne s'y trouve aucun Sacrificateur ni aucun Ministre de secte idolatre; mais que les seuls Etudians & les Philosophes s'y assemblent pour reconnoître Confucius comme leur Maître; & cela avec des ceremonies, qui dans leur premiere institution ne sont que de Police, & qui se terminent à un honneur purement civil. Car ceux qui doivent recevoir leurs degrés, entrent tous ensemble dans cette Sale, & y attendent les Docteurs & les Examinateurs; & c'est-là qu'ils font à la Chinoise devant le nom de ce Philosophe écrit dans un Tableau, les mêmes ceremonies & les mêmes

inclinations ſeulement, que tous les Diſciples ſont à leurs Profeſſeurs encore vivans. Ainſi aprés avoir reconnu Confucius pour leur Maître, le Chancelier leur donne les degrés, & puis ils ſe retirent. De plus, il faut ſavoir que cette Sale de Confucius eſt un College, & non pas un Temple proprement dit, puiſqu'elle n'eſt ouverte qu'aux ſeuls Etudians.

REPONSE.

La Sacrée Congregation a jugé conformement à la demande ci-deſſus propoſée, qu'on doit permettre aux Chinois les ceremonies ſuſdites, parce qu'il paroît que c'eſt un culte purement Civil & de Police.

IV. DEMANDE.

En quatriéme lieu on demande ſi les ceremonies inſtituées ſuivant les maximes des Philoſophes Chinois en l'honneur de leurs Défunts,

se peuvent permettre aux Chrêtiens, en leur deffendant ce qu'on y a depuis ajoûté de superstitieux. De plus, si les Chrêtiens peuvent, en compagnie même de leurs Parens infideles, pratiquer ces sortes de ceremonies permises. De plus, si lorsque ceux-ci usent de ceremonies superstitieuses, il est permis aux Chrêtiens, sur tout aprés avoir fait profession de la Foy, d'y être presens, non pour y cooperer, ou pour les autoriser; mais parce que l'on trouveroit fort étrange que des Parens s'en absentassent, & que ce seroit une occasion d'inimitié & de haine.

Au reste les Chinois n'attribuent aucune divinité aux ames dès Morts, ils n'esperent rien d'eux, & ne leur demandent rien. Ils ont trois manieres d'honorer les Défunts.

Premierement, quand il meurt

quelqu'un, ſoit Chrêtien, ſoit Gentil, c'eſt une coûtume inviolable de dreſſer dans la maiſon du Défunt une maniere d'Autel, & d'y placer ſon Portrait, ou un Ecriteau, dans lequel eſt écrit ſon nom, avec des parfums, des fleurs & des bougies; derriere tout cela eſt le corps enfermé dans une bierre. ceux qui viennent dans la maiſon pour faire les complimens de condoleance, font trois ou quatre genuflexions (ou reverences) *devant la Table ainſi préparée, & la repreſentation du Défunt. Ils ſe proſternent le front juſqu'à terre; ils portent avec eux quelques bougies & des parfums pour être brûlés ſur ledit Autel, ou plûtôt ſur ladite Table, devant la repreſentation du Défunt.*

La ſeconde maniere d'honorer les Morts ſe pratique deux fois l'année dans les Sales des Ancê-

tres, comme les appellent les Chinois, & non pas des Temples; car c'eſt ce que ſignifie le mot Chinois, Tſu-tang. *Ces Sales ne ſont en éfet que des monumens, ou lieux deſtinés à conſerver la memoire des gens de la famille. Il n'y a de ces Sales que chez les grands Seigneurs, ou dans les familles riches. Ce n'eſt pas là qu'on enterre les Morts, mais ſur les Montagnes. On met dans cette Sale le Portrait du plus conſiderable des Ancêtres, & on place enſuite ſur des gradains plus ou moins élevés, les noms de tous les Morts de la famille, même juſqu'aux Enfans de l'un & l'autre ſexe. Ces noms ſont écrits ſur de petites planches, hautes environ d'une palme; on marque auſſi dans ces Ecriteaux la qualité & la dignité d'un chacun, ſon ſexe, ſon âge, & le jour de ſa mort. C'eſt dans cette Sale que tous les Parens*

s'assemblent deux fois l'an; & ceux qui sont riches, presentent des viandes, du vin, des cierges & des parfums. Les pauvres qui ne peuvent pas avoir des Sales destinées à cet usage, gardent chez eux les Ecriteaux ou Tableaux de leurs Ancêtres, & les placent dans un lieu particulier destiné pour cela; ou même, lorsque la petitesse du logis ne leur permet pas d'avoir un autre endroit, ils les mettent sur un Autel (c'est à dire une Oratoire) *sur lequel sont les Images des Saints : mais alors ils ne rendent nul honneur à ces Ecriteaux, & ne leur presentent rien, & ils ne sont là que faute d'une autre place : car les Chinois ne pratiquent les ceremonies dont il s'agit, que dans la Sale des Ancêtres ; & si elle leur manque, ils s'en abstiennent.*

La troisiéme maniere se pratique

auprés des Tombeaux des Morts. Ces Tombeaux ſont tous ſur des Montagnes hors des Villes ſelon les Loix du Royaume : les Enfans & les Parens s'y aſſemblent au moins une fois l'année vers le commencement du mois de May. Il arrachent les herbes qui ont crû autour de ces Tombeaux, ils nettoyent toute la place, ils pleurent avec des lamentations, & ſe proſternent de la maniere que nous venons d'expoſer. Ils mettent des viandes & du vin ; & aprés avoir ceſſé de pleurer, ils prennent leur repas.

REPONSE.

Suivant ce qui a eſté propoſé, la Sacrée Congregation a jugé qu'on peut ſouffrir que les Chinois convertis pratiquent ces ſortes de ceremonies à l'honneur de leurs Deffunts, même en compagnie des Payens, en retranchant neanmoins toute ſuperſtition. Que même lorſque ceux-

ci y mêlent des actions superstitieuses, il peuvent encore y assister avec eux, sur tout après avoir fait leur profession de Foy, quand il n'y a aucun danger de se pervertir, & qu'ils ne peuvent autrement éviter leur haine & leur inimitié. Du Jeudi 23. Mars 1656.

Voilà le Decret qui a servi de regle aux Missionaires Jesuites depuis prés de cinquante ans, sur ce qu'ils devoient permettre ou défendre à la Chine touchant les coûtumes & les ceremonies qu'on remet aujourd'hui en question.

Ils ont regardé ce Decret comme une regle qu'ils pouvoient & qu'ils devoient suivre. Premierement, parce que c'est un Decret du S. Siége ; bien des gens aujourd'hui qui n'aiment pas les Jesuites, prétendant ne rien risquer en les citant à ce Tribunal,

tout

tout prêts à triompher s'ils y pouvoient obtenir un Decret contraire aux Jesuites, qu'ils ne manqueroient pas de bien faire valoir, fort resolus d'ailleurs, si le Decret favorise les Jesuites, de ne point s'en embaraſſer. C'eſt la ſituation preſente où ſe trouvent ces Peres, qui ne manqueront cependant jamais au reſpect & à la ſoumiſſion qu'ils doivent avoir pour le S. Siege, quoi qu'il puïſſe leur arriver.

2. Parce que ce Decret d'Alexandre VII. n'a été fait & publié qu'aprés qu'on eut oüi les deux parties le Pere de Moralez Dominicain, & le P. Martinius Jeſuite, venus de la Chine l'un & l'autre : au lieu que la Sacrée Congregation, comme on ne peut aſſés ſouvent le repeter, témoigne elle-même qu'on avoit pas oüi les Jeſuites en 1645. le

qu'on répondit aux demandes du Dominicain.

3. Il eſt vray que Mr. Maigrot vient de reformer de ſa propre autorité ce Decret du Pape Alexandre, en declarant qu'il n'a plus de force, & qu'il n'eſt pas permis de le prendre pour regle: mais il n'eſt pas moins vray qu'on eſt ſurpris par tout qu'il ait oſé tenter une choſe pareille ſans avoir conſulté auparavant le Siége Apoſtolique.

4. On en doit être d'autant plus étonné, que le Pape Clement IX. en 1669. aprés avoir oüi de nouveau les Adverſaires des Jeſuites ſur les ceremonies Chinoiſes, n'avoit pas laiſſé de prononçer que le Decret d'Alexandre VII. devoit être obſervé à la Chine dans tout ce qu'il contient: cela n'a pas empêché Mr. Maigrot de decider le contraire,

& de prouver par là ce qu'on vient de dire du peu de cas que certaines gens font des Decrets de Rome lorſqu'ils favoriſent les Jeſuites. Ceux-ci n'en uſent pas de la ſorte : car quoiqu'ils ſoient convaincus que la methode que ſuivent leurs Adverſaires pour la converſion des Chinois ne ſoit pas la meilleure, & que le peu de ſuccés qu'ils ont le démontre ſuffiſamment, ils les laiſſent neanmoins travailler en repos ſans les inquiéter ſur cela ; ils ne ſont pas les agreſſeurs, parce qu'ils ſont d'un côté perſuadés que la paix & l'union entre les Miſſionaires eſt un bien qu'on ne peut aſſez eſtimer ; & que d'autre côté ceux qui ſuivent cette methode, font bien plus de bruit en Europe, qu'ils n'en font à la Chine, où étant moins connus, ils ſont moins obſervés.

5. Nous ſavons que Monſieur Maigrot, qui ſe plaint perſonnellement des Jeſuites de la Chine, veut qu'Alexandre VII. n'ait pas été bien informé par le Pere Martinius Jeſuite, & qu'il prétend juſtifier par là ſon procedé, & la liberté qu'il a priſe de défendre à la Chine ce que le Pape y avoit permis. On prouve fort au long dans le Traité qui paroîtra bien tôt pour ſoûtenir le Decret d'Alexandre VII. qu'il n'y a rien de plus injuſte que cette Sentence renduë contre Martinius, dont il ſemble que Dieu ait voulu faire connoître l'innocence, ſon corps ayant été trouvé tout entier vingt ans aprés ſa mort, au grand étonnement des Chrêtiens & des Infideles, qui furent témoins de ce prodige. Mais quand Monſieur Maigrot eût cru avoir dequoi ſe défier

d'une information faite à Rome, il y a plus de 40. ans, c'eſt ce qu'il faloit porter au Tribunal du Pape, afin qu'aprés avoir examiné ce qu'on auroit à dire pour ou contre Martinius, le S. Siége reformât lui-même le Decret d'Alexandre VII. s'il ſe trouvoit qu'il eût été mal-informé. La choſe en valoit bien la peine, puiſque, comme on a dit auparavant, il ne s'agit de rien moins que de la ruine totale du Chriſtianiſme à la Chine, ou de la conſervation & même de l'étenduë de la Foy dans tout ce vaſte Empire. Mais dequoi n'eſt pas capable un chagrin, lorſqu'il eſt joint à un zele amer? Et pourquoi le Pere Joſeph de Monteyro Jeſuite Portugais s'aviſoit-il de ſignifier à Monſieur Maigrot de la part de l'Archevêque de Goa, que la grande affaire des Indes

Oriantales ayant été terminée à Rome en faveur des Evêques, ce Prélat l'avoit chargé de faire l'employ de Grand-Vicaire dans la Province dudit Mr. Maigrot, qui en ce cas-là auroit dû en sortir? Voilà la précipitation de ce bon Pere bien punie, Mr. Maigrot ayant publié son fameux Mandement peu de jours aprés que sa revocation luy eut été signifiée par ce Pere. Il y auroit bien d'autres choses à dire là dessus.

6. Contentons-nous presentement de conclure, que les Jesuites ont toûjours droit d'obéïr au Decret d'Alexandre VII. de le prendre pour regle de leur conduite; de permettre aux Chinois Chrêtiens ce que ce Pape leur a permis; de leur deffendre ce qu'il leur a aussi deffendu, jusqu'à ce que le Saint & Souverain

Pontife qui gouverne l'Eglise universelle, en ait ordonné autrement. Je suis, &c.

LETTRE DU ROY DE PORTUGAL

Au Cardinal Barberin Protecteur de cette Couronne.

ILlustrissime & Reverendissime Pere en JESUS-CHRIST, & Cardinal, que je cheris comme mon frere, Moy Dom Pedre par la grace de Dieu Roy de Portugal, & des Algaruez & des Terres de l'Afrique en deça & au delà de la mer, Seigneur de la Guinée & des nouvelles Conquêtes, de la Navigation, du Commerce d'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perse & de l'Inde, &c. SALUT, comme à celuy que je

cheris & que j'eſtime beaucoup.

J'ay apris qu'on examine maintenant dans la Congregation de la Propagande un different que le Saint Siége a decidé il y a pluſieurs années en faveur des ceremonies & des rites obſervés par les nouveaux convertis des Miſſions de la Chine. Ce procés n'a été intenté que ſur les fauſſes informations de quelques Miſſionaires peu inſtruits de l'état de ces Miſſions, & mal affectionnés aux Miſſionaires de ce Royaume, qui ont fait & font encore de grands fruits dans ces païs-là par leurs travaux glorieux & infatigables. Les mêmes difficultés avoient été propoſées il y a pluſieurs années; on y avoit répondu aprés avoir fait toutes les informations neceſſaires, & aprés avoir entendu le P. Martin Martini: le S. Siége avoit decla-

ré par un Decret, que ces ceremonies étant purement politiques, pouvoient être tolerées. Et le Pere Robert le Noble, Miſſionaire au Royaume de Maduré, ayant été deferé comme Idolatre & Apoſtat, pour avoir toleré dans le païs où il étoit de ſemblables ceremonies, on manda Aux Evêques, aux Inquiſiteurs, aux Superieurs & aux Profeſſeurs en Théologie des Ordres Religieux de l'Inde, d'entendre là deſſus ledit Pere le Noble & les autres Miſſionaires, d'examiner cette affaire, & d'envoyer à Rome leurs ſuffrages & leurs ſentimens, aprés quoi on déclara par un ſecond Decret, que ces rites étant purement politiques, on pouvoit les tolerer, de peur d'empêcher, en les interdiſant, la converſion des Infideles. Puis donc qu'on a déja prononcé ſur

de ſemblables differens, & ſur ceux qui ſe ſont élevés dans la ſuite à l'occaſion de certaines expreſſions Chinoiſes, il ſemble qu'on doit ne plus entrer dans la diſcuſſion de cette affaire, ou qu'on doit la décider dans les mêmes termes dans leſquels elle a été canoniquement decidée, aprés tant d'informations qui ont fait connoître la neceſſité de cette tolerance pour le plus grand bien des ames. Cette affaire eſt bien plus importante maintenant, qu'elle ne l'étoit autrefois. Il n'y avoit d'abord que la réputation des Miſſionaires qui y fût intereſſée : maintenant que le S. Siége a parlé, il s'y agit de ſon autorité. Au reſte il ne peut y avoir qu'un ſeul prétexte d'examiner une ſeconde fois ce qui a déja été decidé, qui eſt de dire que le S. Siége a été mal informé.

Ainſi pour pouvoir faire quelque chãgement dans le Decret, il eſt abſolument neceſſaire d'avoir de nouvelles informations, plus ſûres & plus exactes que les premieres, & qui en faſſent voir évidemment la fauſſeté. Or il ne paroît pas qu'on ait juſqu'à preſent aucun ordre de faire de nouvelles informations. Je dois donc ſuivant toutes les regles de la raiſon & de l'équité me tenir aſſuré qu'on ne donnera aucune atteinte à ce qui a été cidevant decidé; d'autant plus qu'il n'y a perſonne à Rome qui puiſſe donner là-deſſus les informations neceſſaires, ni qui puiſſe connoître de quelle importance il eſt de ne rien innover touchant la tolerance dont j'ay parlé: tolerance qu'on ſait par experience être utile & neceſſaire. Si l'on faiſoit quelque choſe au contraire, ce que je ne crois pas, ce ſeroit donner occaſion aux Infidéles & aux Heretiques de mépriſer les Miniſtres de la Cour de Rome & de croire que ſes Decrets ſont ſujets au changement. Ce ſeroit décrier des Miſſionaires qui ont ſi utilement ſervi l'Egliſe Romaine, à laquelle ſes ennemis ne manqueroient

pas de reprocher ſa deciſion ſur cette tolerance, & l'execution qui s'en eſt ſuivie par des perſonnes d'une vertu & d'une capacité diſtinguée. C'eſt pourquoi le grand deſir que j'ay que la Foy Catholique s'étende dans les parties du Monde les plus éloignées, m'obligeant à prendre ſous ma protection tous les Miſſionaires qui vont prêcher dans les Terres & les Miſſions de ce Royaume. Je vous recommande tres-étroitement de faire ſentir de quelle importance eſt l'examen d'une affaire qui a de ſi grandes ſuites. J'attens cela de vôtre droiture, de vôtre équité, & de l'affection particuliere que je ſai que vous avez pour les interêts de cette Couronne, & qui répond à la grande eſtime que je fais de vôtre perſonne & de vôtre merite. Illuſtriſſime & Reverendiſſime Pere en Jesus-Christ, & Cardinal, que je cheris comme mon frere, je prie Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte garde. A Lisbonne le 31. d'Aouſt 1699.

LE ROY.

A01 14688817